



# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
A/ Le Contrat Local de Santé (CLS) .....	4
1/ Présentation de l'outil : enjeux et finalités .....	4
2/ Cadre au regard du Projet Régional de Santé (PRS) de Basse-Normandie .....	4
B/ Portrait du Pays du Perche ornais .....	6
1/ Présentation du Pays du Perche ornais .....	6
2/ Les dynamiques de santé du territoire .....	7
a/ Actions du Pays du Perche dans le domaine de la santé .....	7
c/ Le Contrat Local de Santé : partenariats extérieurs et genèse de la démarche .....	7
3/ Environnement sociodémographique .....	7
a/ Situation démographique .....	7
b/ Situation sociale .....	8
c/ Emploi .....	9
d/ Santé et environnement physique .....	9
4/ Offre de soins et offre médico-sociale .....	10
5/ Etat de santé du territoire .....	12
a/ Mortalité et comportements .....	12
b/ Morbidité .....	12
c/ Recours aux soins .....	13
6/ Définition des priorités de santé .....	14
a/ La méthodologie d'élaboration du CLS .....	14
b/ Les priorités retenues pour le CLS .....	16
<b>Titre 1 : Champs du contrat .....</b>	<b>20</b>
Article 1 : Les parties signataires du contrat .....	20
A/ Les signataires co-contractants engagés dans le contrat .....	20
B/ Les partenaires engagés .....	20
Article 2 : Périmètre géographique du contrat .....	21
Article 3 : Les différents partenaires associés .....	22
<b>Titre 2 : Objet du contrat et engagements des signataires .....</b>	<b>25</b>
Article 4 : Les finalités du contrat .....	25
Article 5 : Axes stratégiques, orientations et actions du contrat .....	25
Article 6 : Engagements des signataires .....	27

<b>Titre 3 : Les modalités de suivi et d'évaluation du contrat .....</b>	<b>28</b>
Article 7: La gouvernance du CLS .....	28
A/ Comité territorial de pilotage .....	28
B/ Suivi technique.....	28
Article 8 : Suivi et évaluation du contrat.....	28
A/ Modalités de suivi du contrat .....	28
B/ Modalités d'évaluation du contrat .....	29
1/ Objectifs de l'évaluation .....	29
2/ Procédure d'évaluation.....	29
<b>Titre 4 : Durée et révision du contrat .....</b>	<b>31</b>
Article 9 : Durée du contrat.....	31
Article 10 : Révision du contrat .....	31
Article 11 : Les propriétés et publicités des résultats .....	31
Article 12 : Les litiges ou différends entre les parties .....	31
<b>» Annexes .....</b>	<b>33</b>
A.1/ Programme d'actions du CLS.....	34
A.2/ Coordonnées des référents .....	97
A.4/ Participants aux différents groupes de travail .....	100
A.5/ Glossaire .....	104

## Préambule

### A/ Le Contrat Local de Santé (CLS)

#### 1/ Présentation de l'outil : enjeux et finalités

La Loi Hôpital Patients Santé Territoires, dite HPST, du 21 juillet 2009 modifiée prévoit que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé « CLS » conclus entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et notamment les collectivités territoriales et leurs groupements (Article L1434-17 du Code de la Santé Publique).

Ces contrats participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale, etc.).

Ils concernent les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel.

Le Contrat Local de Santé est ainsi un outil de développement local. Il est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé et a pour objectifs :

- l'amélioration de la santé de tous contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- la mise en œuvre des priorités et objectifs du Projet Régional de Santé permettant à la fois de :
  - mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé,
  - de consolider par contrat les partenariats locaux,
  - d'inscrire cette démarche dans la durée.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- l'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention,
- la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

#### 2/ Cadre au regard du Projet Régional de Santé (PRS) de Basse-Normandie

Le CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et renforce par ailleurs la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé, mais aussi des acteurs.

En conséquence, les actions du contrat s'inscrivent dans les priorités de santé retenues par le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) du PRS.

Les 16 priorités du PRS se déclinent en 45 objectifs généraux et 128 objectifs spécifiques dont la mise en œuvre ainsi que leur évaluation se trouvent facilitées par les 3 schémas régionaux à savoir de prévention (SRP), d'organisation des soins (SROS) et d'organisation médico-sociale (SROMS). Ils sont renforcés par des programmes d'actions que sont :

- le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins),
- le PRIAC (PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie), instrument de programmation financière pluriannuelle pour la mise en œuvre du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS),
- le PRGDR (Programme Régional de Gestion Du Risque) pour appréhender au mieux le risque en santé et coordonner les acteurs concernés,
- le Programme Régional de Télémedecine (PRT).

Le CLS opérera une déclinaison transverse de ces différentes priorités sur le territoire du Pays du Perche ornais, eu égard à ses caractéristiques particulières

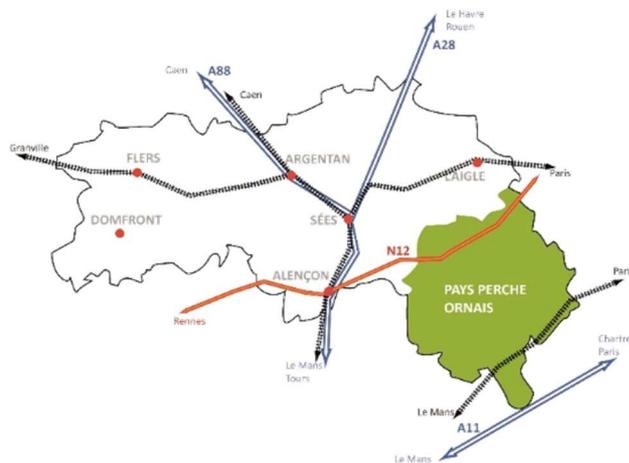
## B/ Portrait du Pays du Perche ornaïis

### 1/ Présentation du Pays du Perche ornaïis

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Perche ornaïis fédère 7 communautés de communes soit 111 communes.

Le comité syndical et le bureau du Pays sont les instances décisionnelles du Pays et sont composés des représentants des communautés de communes.

Le conseil de développement du Pays associe les acteurs privés du territoire (représentants des associations, des entreprises...) aux travaux des élus.



Les missions et compétences statutaires du Pays du Perche ornaïis sont les suivantes :

- \* définir le projet de territoire fixant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social
- \* mener des actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique menées pour le compte des établissements publics de coopération intercommunale dans une perspective de mutualisation
- \* poursuivre les missions de mise en valeur touristique du Perche ornaïis exercées depuis sa création
- \* élaborer des programmes d'actions et l'ensemble des procédures de développement menées avec des partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département...)
- \* élaborer, approuver, assurer le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

## 2/ Les dynamiques de santé du territoire

### *a/ Actions du Pays du Perche dans le domaine de la santé*

Depuis 2006, dans le cadre des missions en faveur du développement des services à la population, le Pays a mené des actions en vue de :

- favoriser la connaissance des acteurs et des actions,
- lutter contre la désertification médicale,
- favoriser le développement de la télémédecine, ainsi que celui des pratiques numériques.

Il était ainsi important de poursuivre, d'élargir et de développer ces actions avec les acteurs locaux dans le cadre d'une démarche formalisée et d'un engagement avec l'ARS.

### *c/ Le Contrat Local de Santé : partenariats extérieurs et genèse de la démarche*

Le Pays du Perche ornais est engagé dans différents partenariats en matière de santé. Il est notamment partenaire de certaines fiches actions du CLS du Pays du Perche d'Eure-et-Loir (fiche-action petite enfance).

Des acteurs du territoire sont aussi impliqués dans d'autres CLS. Par exemple, la Mission Locale de l'Aigle-Mortagne est promoteur dans le cadre du CLS des Pays de L'Aigle et de La Marche.

Dans ce contexte, le Pays du Perche ornais a manifesté sa volonté de s'engager dans une démarche de CLS auprès de l'ARS.

## 3/ Environnement sociodémographique

### *a/ Situation démographique*



**49 886 habitants en 2013**

#### ➤ Une population diffuse

Le Pays comprend une population de près de 50 000 habitants qui se répartissent sur une superficie de 1 551 km<sup>2</sup>, soit une densité de population de 32 habitants au km<sup>2</sup>. La population est ainsi installée de manière très diffuse sur le territoire avec une répartition

autour des différents pôles du territoire.

Une très relative concentration de population est à observer autour du pôle principal de Mortagne-au-Perche (Communauté de Communes du Bassin de Mortagne). Mais l'organisation du territoire avec de nombreux pôles secondaires implique une présence dispersée du reste de la population. Les besoins en services sont ainsi très diffus, ce qui doit être pris en compte dans les projets.

### ➤ Une attractivité du territoire

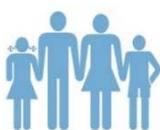


**841 nouveaux arrivants**  
entre 1999 et 2011

Le Pays présente une certaine attractivité notamment sur les communes situées à l'est du territoire, les plus proches de la région parisienne. Cette dynamique est importante car elle permet de compenser le solde naturel négatif par l'accueil de nouveaux arrivants.

Sur ces périodes, il est constaté que le Perche n'accueille pas seulement des retraités installés dans leurs anciennes résidences secondaires, mais aussi des familles et des jeunes actifs, cadres ou indépendants, recherchant une meilleure qualité de vie qu'en région parisienne.

### ➤ Un faible dynamisme de renouvellement de la population



**499 naissances par an**  
entre 1999 et 2011

En 2013, le taux de natalité dans le Perche ornaïen s'élève à 0,9 %. Plus précisément, 451 naissances ont été recensées. Le solde naturel sur la période 1999-2011 est ainsi négatif. L'attractivité du

territoire et l'arrivée d'une population adulte dans certaines communes permet au Perche de ne pas perdre d'habitants.

### ➤ Une dynamique vieillissante synonyme d'augmentation des besoins futurs



**14 500 personnes ont**  
plus de 60 ans en 2011

Le Pays se distingue du niveau régional et national avec une population âgée proportionnellement plus nombreuse. Les personnes de plus de 60 ans représentent ainsi 29,4% de la population contre 25% en Basse-Normandie et 23% à l'échelon national. Il en est de même concernant les catégories des plus de 75 ans. En outre, la population du Perche s'engage dans une dynamique vieillissante. Ce constat se dégage des projections de l'INSEE pour 2042. En effet, d'après les estimations, la moyenne d'âge était de 43 ans en 2007 et elle sera de 48 ans en 2042. L'évolution observée de 1999 à 2011 permet déjà de le constater avec + 12 % de plus de 60 ans sur cette période et + 38 % de plus de 75 ans.

Ce vieillissement de la population crée de nouveaux besoins à prendre en compte dans les actions à venir en matière de santé.

### *b/ Situation sociale*

#### ➤ Une certaine précarité financière



**17 100 € de revenu**  
median

Faisant état d'une part de foyers fiscaux non-imposables relativement élevée (49,05% en 2009) à laquelle vient s'ajouter un niveau de revenu médian par unité de consommation faible, en particulier sur certaines zones du territoire, la population du territoire se retrouve confrontée à la problématique de la précarité sociale avec ses incidences sur la santé. Cette situation peut donner lieu à des processus de précarisation pouvant

s'accompagner d'un développement de souffrances psychiques et ainsi entraîner une dégradation de l'état de santé.

➤ **Augmentation du nombre de ménages et monoparentalité**

 **1 600 ménages de plus**  
entre 1999 et 2009

En grande majorité sur l'année 2011, les ménages percheros sont constitués d'un couple avec ou sans enfants (soit 60,5% du total en regroupant les 2 catégories). Cependant, les familles monoparentales représentent 7% des ménages et

sont en augmentation ces dernières années. Le nombre de personnes seules est aussi en augmentation en lien avec le vieillissement de la population et les séparations. La structure familiale des ménages est ainsi sensiblement équivalente à celle observée au niveau régional. Cependant, les familles monoparentales et personnes vivant seules peuvent être plus fragilisées sur un territoire rural comme le Perche.

*c/ Emploi*

➤ **Une proportion importante de population retraitée et d'emplois peu qualifiés**

 **35 % de retraités en 2011**

Le Pays se distingue par son effectif élevé de populations retraitées. Effectivement, les retraités représentaient en 2011 plus d'un tiers (35,2%) de l'ensemble des différentes catégories

socioprofessionnelles. Il est à noter que cette proportion a vu son niveau augmenter depuis 1999. Cette observation traduit l'idée que les besoins associés aux populations vieillissantes tendent à croître en termes d'équipements de santé et d'actions à entreprendre.

Les ouvriers sont ensuite les plus représentés dans la population active. Ce constat est à mettre en corrélation avec les niveaux de revenus peu élevés du Perche.

*d/ Santé et environnement physique*

➤ **De nombreux logements sous-occupés, anciens voire indignes associés au problème du repérage**

 **57 % des logements**  
construits avant 1949

Le Perche ornaise compte 28 530 logements dont 20 926 résidences principales. 90 % de ces logements sont individuels et 89 % sont occupés par leurs propriétaires. Le territoire dispose d'une offre limitée en locatif en dehors des logements sociaux qui représentent 10 %. 57 % du parc immobilier a été construit avant 1949 et 86 % avant 1990. Ce bâti ancien offre une qualité architecturale certaine, mais les restaurations sont souvent coûteuses. De plus, occupés par des ménages aux revenus modestes, ces logements se dégradent et sont très énergivores. Le parc immobilier est composé de grands logements avec 80 % de T5 souvent sous occupés. Avec l'augmentation du nombre de ménages liée au veuvage ou à la décohabitation (+ 1 570 entre 1999 et 2009), la sous-occupation se développe et les logements existants sont de moins en



besoins des jeunes du territoire. La Mission Locale de Mortagne-au-Perche qui assure encore des permanences dans de nombreux pôles secondaires au-delà de Mortagne-au-Perche est amenée à mettre en place des actions de prévention, mais n'a pas pour mission d'accompagner les adolescents rencontrant des problématiques de santé.

Enfin, le Perche ornais compte de nombreuses structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées et handicapées : 4 foyers logements, 8 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), 3 Instituts Médico-Educatifs (IME), 1 Foyer d'Accueil Médicalisé, 2 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), 1 foyer de vie pour adultes handicapés.

➤ Une démographie médicale dégradée

Intégrée parmi les principaux défis à relever dans le cadre du PRS, cette problématique relative à une démographie des professionnels de santé préoccupante au niveau régional se retrouve à l'échelle du Pays du Perche ornais.



Effectivement, la majeure partie du territoire se trouve concernée par les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition des professionnels de santé libéraux.

Le territoire présente simultanément :

- un trop faible renouvellement des médecins généralistes
- une dotation intermédiaire en infirmiers libéraux
- des besoins importants en masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes
- un grave déficit de l'offre libérale des chirurgiens-dentistes et des spécialistes en général
- l'absence de sages-femmes libérales sur le territoire.

### Effectifs de mai 2014

Médecins généralistes	29
Infirmier(ères)	25
Dentistes	8
Masseur-Kinésithérapeutes	8
Podologues	5
Orthophonistes	2
Sages-femmes	0
Dermatologues	0
Psychiatres/Psychologues	6
Diététicien(ne)s	2
Neurologues	1
Ostéopathes	3

Dans ce contexte et en cohérence avec la Charte régionale pour le déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), les professionnels de santé et les élus du territoire se mobilisent et s'organisent.

Ainsi, plusieurs actions sont menées :

- ouverture en avril 2015 du PSLA du Bassin de Mortagne et de ses satellites (Bazoches-sur-Hoëne, Pervençères, la Chapelle Montligeon et Soligny la Trappe)
- ouverture en 2014 de la maison médicale de Longny-au-Perche
- ouverture en 2014 du cabinet médical de Berd'huis
- études d'ingénierie de PSLA sur le Perche sud, le Val d'Huisne, le Pays Bellêmois et le Perche rémalardais.

Progressivement, ces initiatives permettront d'accueillir de nouveaux professionnels de santé et d'organiser un maillage du territoire.

## 5/ Etat de santé du territoire

### *a/ Mortalité et comportements*

#### ➤ Des causes de mortalité imputables à de mauvais comportements de santé



25 décès par an  
dû à l'alcool

En 2013, le taux de mortalité moyen de l'ensemble des communes du Pays s'élève à 1,2%. Ce niveau est sensiblement égal à celui de la Basse-Normandie (1%). On retrouve parmi les zones pour lesquelles la mortalité est la plus importante les communes qui présentent un indice de vieillissement relativement élevé.

Les trois causes de mortalité prématurée sont la consommation excessive d'alcool, le suicide et les accidents de la circulation. Celles-ci sont significativement plus fréquentes dans le Perche qu'au niveau national et ce aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Il découle de cette observation l'existence d'inégalités territoriales de santé en la matière. Ces trois causes présentent des indices comparatifs de mortalité particulièrement élevés. Les mortalités associées au suicide sont non seulement significativement différentes mais surtout très supérieures de 65,5 points pour les hommes et 40,8 points pour les femmes à celles qui ont pu être observées au niveau national.

### *b/ Morbidité*

#### ➤ Des activités de soins liées aux cardiopathies, troubles mentaux et toxicomanies



15 % de l'activité du CH de Mortagne  
concerne la santé mentale

De 2009 à 2013, 3 331 groupes d'activité parmi ceux qui furent le plus fréquemment observés ont été recensés au Centre Hospitalier de Mortagne-au-

Perche. Le CH de Mortagne présente ainsi une activité conséquente en matière de toxicomanies et d'alcoolisme qui représentent 30 % de ces différents groupes. Viennent ensuite les activités de l'établissement relatives aux infections respiratoires (25%) puis les

névroses, psychoses et autres troubles mentaux (15%), les cardiopathies, valvulopathies (14%) ainsi que les signes et symptômes (16%).

Les activités du Centre Hospitalier semblent converger avec les observations relevées sur les indices comparatifs de mortalité, ces derniers soulignant les problématiques de santé relatives aux conduites addictives, aux souffrances psychiques ainsi qu'aux maladies cardio-vasculaires.



14 % de l'activité du CH de Mortagne concerne les cardiopathies en 2013

En regardant l'évolution de cette activité hospitalière depuis 2009, certaines observations viennent

corroborer ces problèmes de santé propres au territoire. La dynamique en matière de conduites addictives est en légère baisse. Cependant, le constat est tout autre pour ce qui relève du champ des maladies cardiovasculaires. L'augmentation très nette de cette activité (+105% par rapport à 2009) traduit une réelle problématique. De plus, l'ensemble des activités ayant augmenté au cours de la période 2009-2013, cette augmentation relative aux maladies cardio-vasculaires a été 7,5 fois plus importante.

*c/ Recours aux soins*

➤ **Les risques de renoncement aux soins inhérents à la saturation de l'offre**

Pour certaines zones du Perche ornais, le recours aux soins de santé auprès d'un médecin généraliste est relativement élevé<sup>1</sup>. Effectivement, les bénéficiaires de 3 des 9 anciens cantons affichent une consommation moyenne entre 4,7 et 4,9 actes chacun sur l'année 2013. Le recours aux soins dans ces zones est ainsi relativement élevé. Pour les secteurs de Tourouvre, de Mortagne-au-Perche et de Pervençères, l'activité des médecins est cependant moyenne traduisant une relative disponibilité des médecins à l'égard des patients et par la même des situations de renoncement aux soins potentiellement moins probables. Le constat est différent concernant les secteurs de Bazoches-sur-Hoëne, Nocé, Bellême et du Theil-sur-Huisne pour lesquels en dépit d'un faible nombre d'actes par bénéficiaires, ceux réalisés par les médecins sont élevés, entraînant une saturation de l'offre pouvant engendrer des situations de renoncement aux soins.

---

<sup>1</sup> cartosante, ARS-Basse-Normandie, 2013

## 6/ Définition des priorités de santé

### *a/ La méthodologie d'élaboration du CLS*

#### ➤ La constitution et l'animation de groupes de travail thématiques

Au démarrage de la démarche et conformément aux priorités de santé identifiées pour le territoire dans le cadre du PSRS, trois groupes de travail thématiques ont été créés :

- Souffrances psychiques
- Consommation excessive d'alcool / Conduites addictives
- Maladies cardiovasculaires.

Pour élaborer le CLS, le Pays a organisé et animé conjointement avec l'ARS et l'appui méthodologique de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) une série de 3 rencontres de chaque groupe de travail.

Ces trois temps ont eu pour objectifs de :

- Confirmer les problématiques locales et identifier les actions existantes
- Définir des orientations prioritaires
- Proposer des actions et en identifier les promoteurs.

Au total, ce sont 77 personnes qui ont participé aux réunions de ces différents groupes.

#### ➤ Les principales problématiques de santé relevées par les acteurs

Parmi les éléments qui peuvent expliquer les situations de santé observées sur le territoire, les acteurs ont tenu à relever les éléments suivants :

##### Des problématiques inhérentes à l'offre et son organisation

- Le manque de visibilité des structures et la nécessité de développer l'information sur les missions des structures et professionnels du territoire
- Peu de formations mises en place et/ou mutualisées localement
- La méconnaissance éventuelle par certains médecins traitants des structures et professionnels du domaine des addictions
- Le manque de communication et d'articulations entre associations, structures et professionnels de la prévention et du soin :
  - une volonté de développer des outils pour le travail en réseau afin d'améliorer la qualité des relations et la coordination des acteurs.
- L'isolement des professionnels :
  - certains professionnels se retrouvent démunis face à des situations de souffrances psychiques.
- Des difficultés à accompagner certaines populations (isolées, fragiles, âgées) vers les soins

##### Des problématiques inhérentes à l'isolement et l'environnement socio-économique de la population

- La précarité :
  - problèmes de prise en charge financière des consultations d'addictologie par les complémentaires santé,
  - la précarité financière (notamment dans l'est du pays), l'isolement et la rupture de liens familiaux sont autant de facteurs qui peuvent également expliquer un refus de soins.
- Des logements anciens souvent trop grands, coûteux et qui se dégradent
- Des situations familiales difficiles (difficultés sociales et éducatives, parents consommateurs d'alcool ou ayant des troubles psychiques...)
- Le faible recours aux loisirs et aux actions de prévention pour la population notamment vieillissante qui ne se sent pas concernée par les actions, n'ose pas y participer, n'a pas les moyens
- Une population isolée et souvent peu mobile :
  - le problème de mobilité pour se rendre aux consultations, notamment dans les zones isolées du territoire,
  - les populations vieillissantes n'ont également pas envie de quitter leur domicile, situation pouvant entraîner de la solitude, un manque voire l'absence de liens sociaux,
  - les professionnels manquent de temps pour l'accompagnement des personnes âgées et les équipes mobiles ne se déplacent pas sur l'ensemble du territoire.

#### Des problèmes comportementaux

- Des problèmes comportementaux chez les jeunes sur le champ des addictions :
  - problèmes des défis et encouragements entre pairs, de l'utilisation des réseaux sociaux,
  - banalisation de la consommation excessive d'alcool et de drogues,
  - la consommation d'alcool est de plus en plus précoce sur le territoire,
  - déficit de lieux d'accueil et d'écoute pour les jeunes et de référents adultes.
- De mauvaises habitudes alimentaires :
  - le territoire se distingue par la faiblesse de l'éducation thérapeutique.

*b/ Les priorités retenues pour le CLS*

A l'issue du diagnostic et des réunions de travail avec les acteurs du territoire, quatre axes stratégiques ont été déterminés pour constituer le projet de santé du Perche dans le cadre du Contrat Local de Santé.

» Axe 1. Promouvoir la santé mentale et environnement sain

» Axe 2. Prévenir et agir sur les conduites addictives

» Axe 3. Prévenir et prendre en charge les maladies cardiovasculaires

» Axe 4. Garantir l'accès aux soins pour tous

Ces priorités s'inscrivent pleinement dans le cadre du PSRS tel qu'il a été défini par l'ARS de Basse-Normandie. Ils sont déclinés ci-après en orientations et en fiches-actions opérationnelles.

# »» CONTRAT LOCAL DE SANTE 2015-2018

Entre  
L'ARS de Basse-Normandie  
et le Pays du Perche ornais



En partenariat avec :



Vu l'article L. 1434-2 alinéa 3 du code de la santé publique (CSP), pris en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et l'article L. 1434-17 du même code,

Vu l'article R. 1434-7 du CSP qui dispose que « les programmes territoriaux de santé et les contrats locaux de santé sont soumis pour avis aux conférences des territoires concernés » ;

Vu le Projet Régional de Santé de Basse-Normandie publié au recueil des actes administratifs de la Région Basse-Normandie le 8 février 2013,

Vu les comptes rendus du Comité Territorial de Pilotage des 6 octobre 2014 et 22 juin 2015,

Vu l'avis de la Conférence de Territoire de l'Orne réunie en assemblée plénière le 16 septembre 2015,

Vu la délibération du bureau du PETR du Pays du Perche ornais du 25 septembre 2015,

**Il est convenu ce qui suit :**

**Entre**

**L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Basse-Normandie sise Espace Monet, 2 Place Jean Nouzille, 14000 CAEN, représentée par sa Directrice générale, Madame Monique RICOMES**

**Et**

**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Perche ornais sis 8 rue du Tribunal, 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE, représenté par son Président, Monsieur Jean Claude LENOIR**

**En présence de**

**L'Etat, représenté par le Préfet de l'Orne, Madame Isabelle DAVID**

En collaboration avec :

Le Conseil Départemental de l'Orne, représenté par son Président, Monsieur Alain LAMBERT

Le Centre Hospitalier "Marguerite de Lorraine" de Mortagne-au-Perche, représenté par son directeur, Monsieur Hervé LEVERT

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, représenté par son Président, le Docteur Jean-Michel GAL

L'Espace Régional d'Education Thérapeutique de Basse-Normandie représenté par son Président, le Professeur Yves REZNIK

Le Centre Psychothérapique de l'Orne, représenté par son directeur, Monsieur Yves GEFFROY

La Mission Locale de L'Aigle-Mortagne-au-Perche, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie GOUSSIN

La CARSAT de Normandie, représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Yves YVENAT

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Perche représenté par sa Présidente, Madame Odile GENTIL,

La Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe, comité départemental de l'Orne, représentée par sa Présidente, Madame Martine MOULIN

Le Comité Départemental et Sportif de l'Orne, représenté par son Président, Monsieur Christian VANNIER

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Orne, représentée par sa directrice départementale, Madame Françoise PLOMMEE

## Titre 1 : Champs du contrat

### Article 1 : Les parties signataires du contrat

#### A/ Les signataires co-contractants engagés dans le contrat

- L'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Perche ornais

#### B/ Les partenaires engagés

Le Contrat Local de Santé du Pays du Perche ornais associe également :

- La Préfecture de l'Orne

de même que les promoteurs d'actions suivants :

- Le Centre Hospitalier "Marguerite de Lorraine" à Mortagne-au-Perche
- Le Conseil Départemental de l'Orne
- L'Espace Régional d'Education Thérapeutique Basse-Normandie
- Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins
- L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Orne
- Le Centre Psychothérapique de l'Orne
- Le Centre Local d'Information et de Coordination du Perche
- La Mission Locale L'Aigle-Mortagne
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne
- La Mutualité Sociale Agricole Mayenne Orne Sarthe
- La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail de Normandie
- Le Pays du Perche ornais



## Article 3 : Les différents partenaires associés

Dans le cadre de la réalisation des différentes actions prévues par le présent contrat, les promoteurs de projet auront la charge d'associer les différents partenaires disposant de compétences et de connaissances particulières concernant la stratégie d'intervention considérée en vue de participer aux changements attendus.

Ces structures qui seront mobilisées sont présentées dans le tableau suivant par champ d'action :

Champs d'action	Structures
Soins médicaux	Professionnels de santé libéraux : médicaux et paramédicaux Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA)
Natalité	Centre périnatal de proximité Protection Maternelle Infantile (PMI)
Psychiatrie	Centres Médico-Psychologiques (CMP) de Mortagne-au-Perche et Bellême Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent de l'Orne, antenne de Mortagne-au-Perche (CAMSP)
Handicap	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) Foyer logement pour adultes handicapés
Accompagnement de la personne âgée/ services d'aide et de soins à domicile :	Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Service d'Hospitalisation à Domicile (HAD) Aide à domicile (ADMR, UNA) Service de portages de repas Associations de loisirs et d'activités pour seniors
Personnes en situation de fragilité (sociale, alcoologie, addictologie):	FRAD (Formateurs Relais Anti-Drogue) de la Gendarmerie Associations néphalistes (Vie libre, Alcool assistance 61) Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour

	<p>les Usagers de Drogues « Drog'aide 61 » (CAARUD)</p> <p>Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) (et leur coordination régionale) et le service d'addictologie « Les Sources » du Centre Hospitalier de Mortagne-au-Perche/Bellême</p> <p>Association YSOS</p> <p>Conseil Départemental de l'Orne -Action sociale</p> <p>Centres communaux et intercommunaux d'action sociale</p> <p>Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)</p> <p>Justice</p>
Prévention/promotion de la santé et accompagnement social	<p>Institut Régional pour la Santé (IRSA)</p> <p>Mutualité Française Normandie,</p> <p>Médecine du travail</p> <p>Pôle emploi</p> <p>Cap Emploi 61</p> <p>Planning Familial</p> <p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)</p> <p>Mutualité Sociale Agricole (MSA)</p> <p>Régime Social des Indépendants (RSI)</p> <p>Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)</p> <p>Conseillers en Economie Sociale et Familiale de la Caisse d'Allocations Familiales</p> <p>Union Départementale des Associations Familiales</p> <p>Banques alimentaires et épiceries sociales (Marché Ambulant du Perche) et associations d'entraide</p> <p>Maisons Familiales Rurales (MFR), organismes de formation et structures relevant de l'association Familles Rurales</p> <p>Centres communaux d'action sociale</p>
Activité physique	<p>Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)</p> <p>Associations sportives (Clubs EPGV, association Siel Bleu)</p>
Enfance et jeunesse	<p>Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)</p> <p>Réseau parentalité de Bellême</p>

	<p>Autres structures petites enfance des territoires</p> <p>Aide sociale à l'enfance</p> <p>Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN)</p> <p>Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne (ATMPO)</p> <p>Bureau Information Jeunesse</p> <p>Centre d'Information et d'Orientation</p> <p>Maison des adolescents</p> <p>Animateurs jeunesse des EPCI</p> <p>Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)</p>
Habitat et environnement	<p>ARIM</p> <p>Habitat et Développement</p> <p>AIRCOM</p>
Institutionnel	<p>Sous-préfecture de Mortagne-au-Perche</p> <p>Agence Régionale de Santé</p> <p>Conseil Régional de Basse-Normandie</p> <p>Communautés de Communes et Communes (transports à la demande, centres de loisirs, piscines, médiathèques)</p> <p>Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Basse-Normandie</p> <p>Direction des services départementaux de l'Education Nationale</p> <p>Direction Départementale des Territoires</p> <p>Conseil Départemental de l'Orne</p> <p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations</p>

## Titre 2 : Objet du contrat et engagements des signataires

### Article 4 : Les finalités du contrat

Le Contrat Local de Santé est envisagé comme un outil d'amélioration de la santé de tous, contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il est l'outil de mise en œuvre des priorités et objectifs du PRS et permet également de mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé, de consolider par contrat les partenariats locaux et d'inscrire cette démarche dans la durée. Le CLS établit le lien entre le PRS et les projets portés par les acteurs locaux et les collectivités pour améliorer la santé et les conditions de vie de la population dans des territoires plus durables et plus équitables.

### Article 5 : Axes stratégiques, orientations et actions du contrat

4 axes de travail thématiques ont été retenus en cohérence avec les trois priorités de santé du PRS pour le territoire. Ces axes ont été formulés de la façon suivante :

- Promouvoir la santé mentale et un environnement sain
- Prévenir et agir sur les conduites addictives
- Prévenir et prendre en charge les maladies cardio-vasculaires
- Garantir l'accès aux soins pour tous.

Ils ont constitué la base des réflexions des acteurs réunis à l'occasion des différents groupes de travail thématiques.

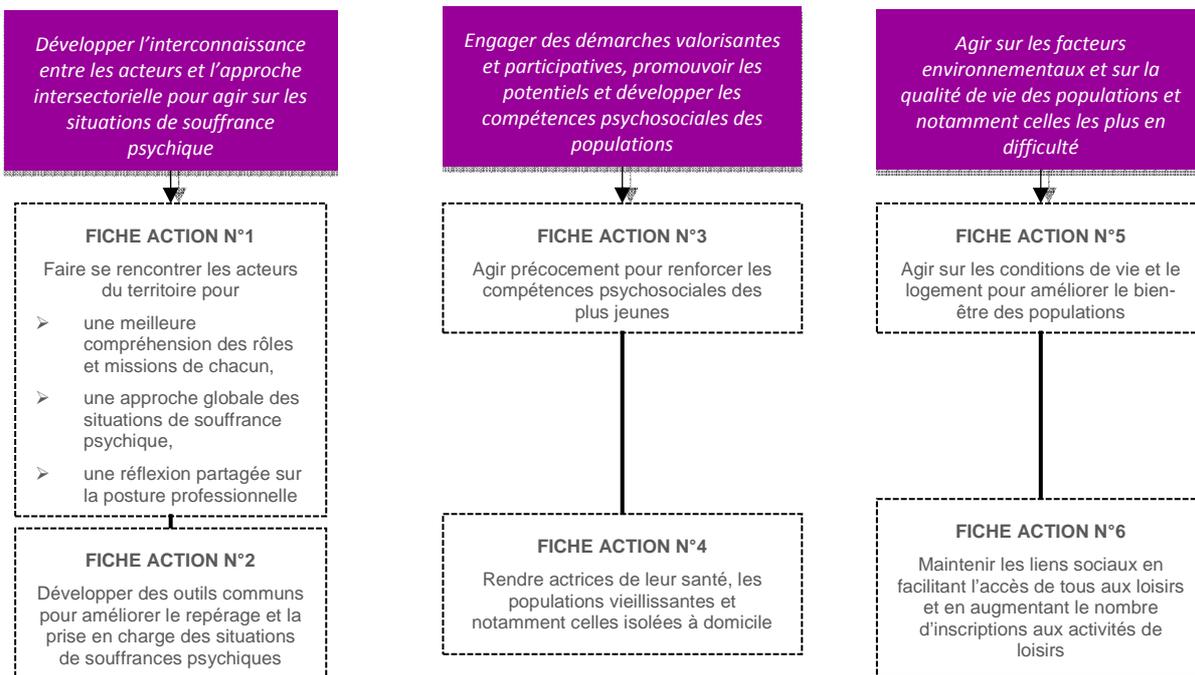
Ils se déclinent respectivement en différentes orientations qui leur sont associées, ces dernières représentant des leviers d'actions sur lesquels ils s'appuient pour satisfaire à ces objectifs généraux.

Enfin, ces orientations sont ensuite détaillées en 17 fiches-actions

Il s'agira pour les différents promoteurs de mettre en œuvre les actions suivantes :

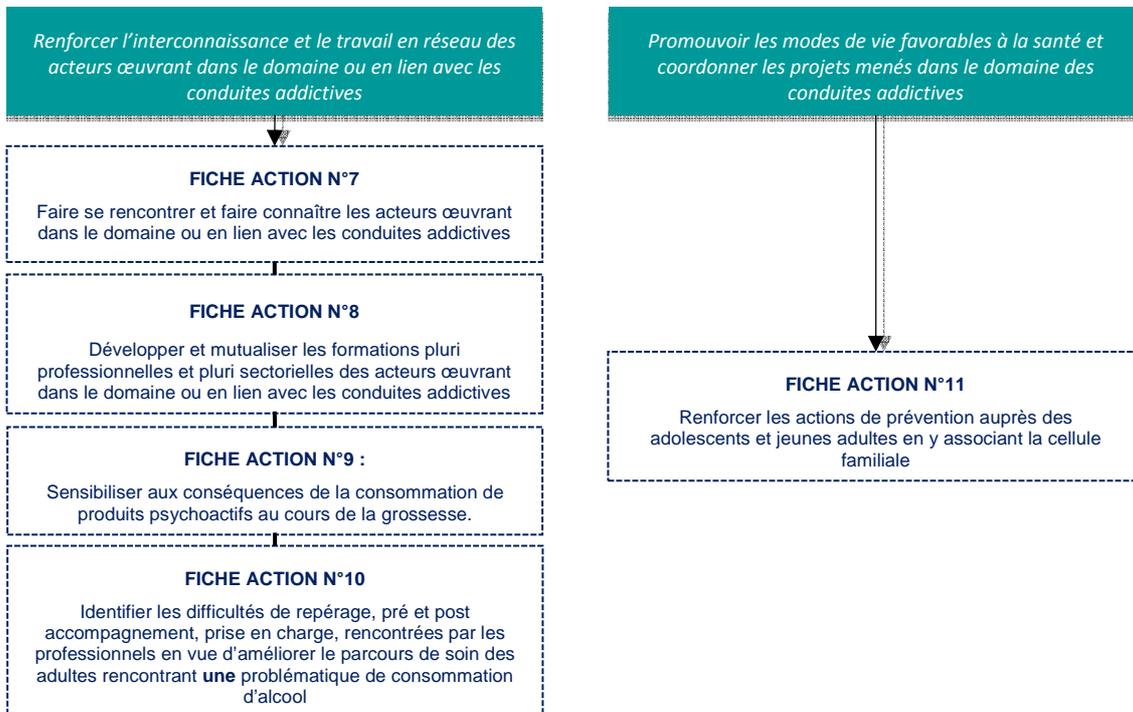
**AXE 1 : PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE ET UN ENVIRONNEMENT SAIN**

**DECLINAISON EN 3 ORIENTATIONS**



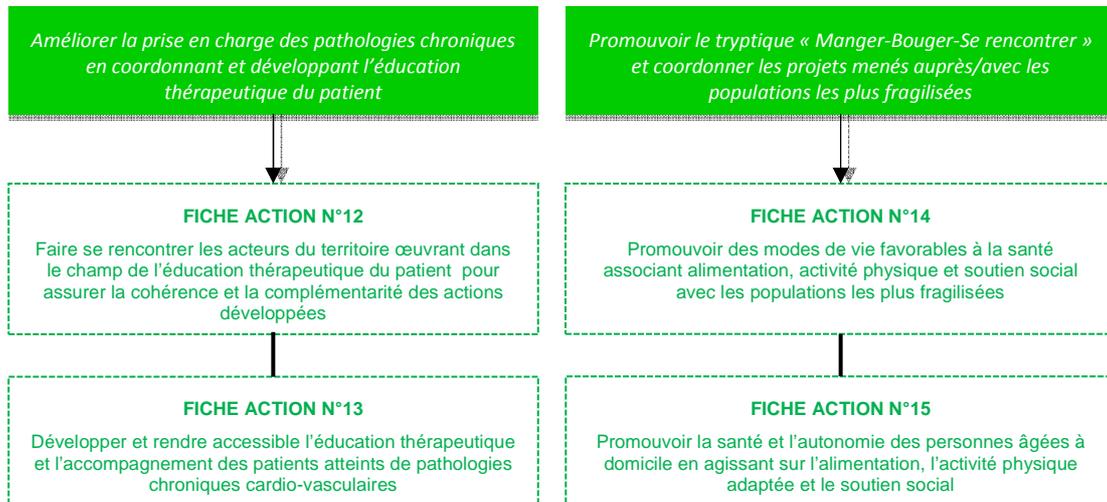
**AXE 2 : PRÉVENIR ET AGIR SUR LES CONDUITES ADDICTIVES**

**DECLINAISON EN 2 ORIENTATIONS**



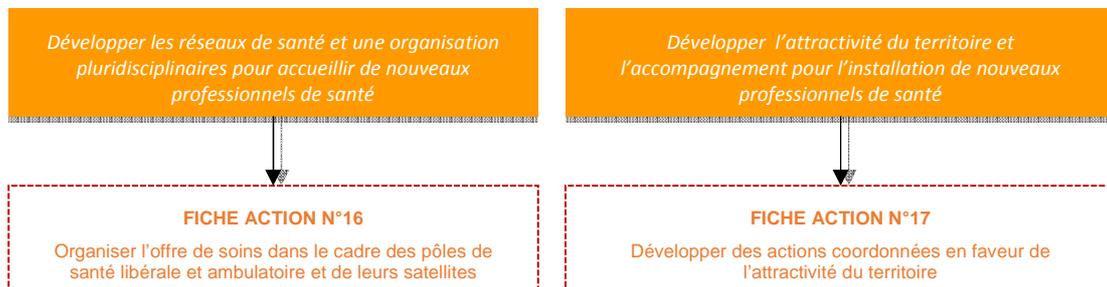
### AXE 3 : PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

#### DECLINAISON EN 2 ORIENTATIONS



### AXE 4 TRANSVERSAL : GARANTIR L'ACCES AUX SOINS POUR TOUS

#### DECLINAISON EN 2 ORIENTATIONS



#### Article 6 : Engagements des signataires

Les signataires co-contractants s'engagent à réserver les moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre des objectifs opérationnels du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs.

Cette mobilisation de moyens se fait dans le cadre des procédures d'appel à projets et d'allocations des ressources relevant du droit commun en vigueur.

## Titre 3 : Les modalités de suivi et d'évaluation du contrat

### Article 7: La gouvernance du CLS

#### A/ Comité territorial de pilotage

Le comité territorial de pilotage réunira les co-contractants du contrat auxquels sont associés les promoteurs des actions et les représentants des Communautés de Communes membres du Pays du Perche ornais. Il sera co-présidé et co-animé par les représentants de l'ARS et du Pays du Perche ornais.

Il aura pour objet de :

- assurer le suivi des actions mises en œuvre,
- confronter les résultats du diagnostic avec les objectifs des PSRS / schémas / programmes,
- identifier les interactions à créer avec les différentes politiques dans le champ de la santé et hors champ de la santé – consolider les partenariats nécessaires,
- élaborer des objectifs généraux et recommandations pour l'action,
- mobiliser les ressources présentes sur le territoire,
- analyser les résultats recueillis et poursuivre le projet territorial de santé.

Il se réunira au minimum une fois par an. Les convocations pourront être établies par l'ARS et par le Pays du Perche ornais.

#### B/ Suivi technique

Le suivi technique sera assuré au fur et à mesure par les co-contractants.

L'ARS sera en contact régulier avec le Pays du Perche ornais pour vérifier la mise en œuvre effective des actions annoncées et l'appuyer dans ses démarches de coordination et d'animation.

Le Pays du Perche ornais assurera la coordination locale du contrat en échangeant régulièrement avec les promoteurs des actions engagées. Si nécessaire et dans la mesure de ses moyens, le Pays du Perche ornais pourra apporter un appui technique pour la mise en place des actions.

En fonction des moyens disponibles, l'ARS pourra missionner une structure externe pour accompagner le Pays du Perche ornais dans la coordination, le suivi et surtout l'évaluation des actions.

### Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

#### A/ Modalités de suivi du contrat

Le suivi du CLS s'attache à vérifier le respect des engagements des responsables d'actions relatif à leur mise en œuvre.

Il a pour objet :

- de mobiliser et d'apporter un soutien aux acteurs locaux,
- de relayer et d'assurer la coordination des acteurs,
- d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions,
- de préparer l'évaluation des actions.

## B/ Modalités d'évaluation du contrat

### *1/ Objectifs de l'évaluation*

L'évaluation a pour objectif de démontrer, à l'issue de la période de contractualisation, la valeur ajoutée des actions proposées par rapport aux dispositifs existants et d'appréhender les conditions dans lesquelles les partenaires du CLS peuvent s'engager pour une nouvelle période.

Pour évaluer le CLS, chaque fiche-action comporte une grille d'indicateurs d'évaluation du processus et des résultats.

La stratégie d'évaluation doit inclure (*a minima*) le suivi des actions mises en œuvre (ou évaluation du processus) et l'évaluation des résultats en termes d'impact sur la santé des bas-normands :

- le suivi (ou évaluation du processus) : concerne l'utilisation quantitative et qualitative qui a été faite des ressources allouées au projet. Elle concerne tout ce qui a été mis en œuvre : les acteurs et leurs structures, le partenariat, l'organisation, l'adéquation des moyens et des activités. Elle permet en outre de vérifier que les actions prévues ont effectivement été réalisées.
- l'évaluation des résultats : permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés initialement et l'impact de l'action sur la santé des populations au regard des priorités de santé du PRS.

Les indicateurs de résultats (présentés en annexe 1) devront contribuer à évaluer :

- la pertinence des objectifs fixés dans le CLS
- l'efficacité des actions
- l'efficience des actions

L'évaluation pourra être réalisée, le cas échéant, par un prestataire externe choisi par l'ARS et le Pays du Perche ornais.

### *2/ Procédure d'évaluation*

Chaque promoteur s'engage à mettre en œuvre les outils et le suivi nécessaires pour renseigner les indicateurs de résultats et de processus inscrits dans les fiches-actions.

Le Pays du Perche ornais, l'ARS et le cas échéant un prestataire extérieur pourront accompagner les promoteurs.

L'ARS et le Pays du Perche ornais ont la responsabilité du recueil et de la compilation des indicateurs auprès des promoteurs tous les ans, ou en fin de contrat et assureront la présentation des données de l'évaluation au comité territorial de pilotage.

Ces éléments seront aussi utilisés pour le bilan final du CLS et avant toute demande de renouvellement.

## Titre 4 : Durée et révision du contrat

### Article 9 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature pour une durée correspondant à la période de validité du Projet Régional de Santé, soit au plus tard le 8 février 2018.

### Article 10 : Révision du contrat

Pendant toute la durée de validité, le contrat peut faire l'objet d'une révision à la demande de l'un des signataires. Toute modification fera l'objet d'un avenant qui devra être approuvé par l'ensemble des signataires.

### Article 11 : Les propriétés et publicités des résultats

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires.

### Article 12 : Les litiges ou différends entre les parties

En cas de litiges ou différends survenant entre les signataires à raison du présent contrat ou de son application, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Les signataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Mortagne-au-Perche, le

## Les parties signataires cocontractantes

La Directrice générale  
de l'ARS de Basse-Normandie

Monique RICOMES

Le Président  
du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR

## En présence de

Madame le Préfet de l'Orne

Isabelle DAVID

## Les promoteurs engagés

Le Président du Conseil Départemental  
de l'Orne

Le Directeur du Centre Hospitalier  
"Marguerite de Lorraine"

Le Directeur du Centre Psychothérapique  
de l'Orne

Le Directeur de la Caisse d' Assurance  
retraite et de la Santé au Travail  
de Normandie

Le Président de l'Espace Régional  
d'Education Thérapeutique Basse-Normandie

La Présidente du Centre Local  
d'Information et de Coordination  
du Perche

Le Président de la Mission Locale  
L' Aigle-Mortagne-au-Perche

La Présidente du Comité Départemental de  
l'Orne Mutualité Sociale Agricole  
Mayenne-Orne-Sarthe

La Directrice de l' Association Nationale  
de Prévention en Alcoologie et Addictologie  
de l'Orne

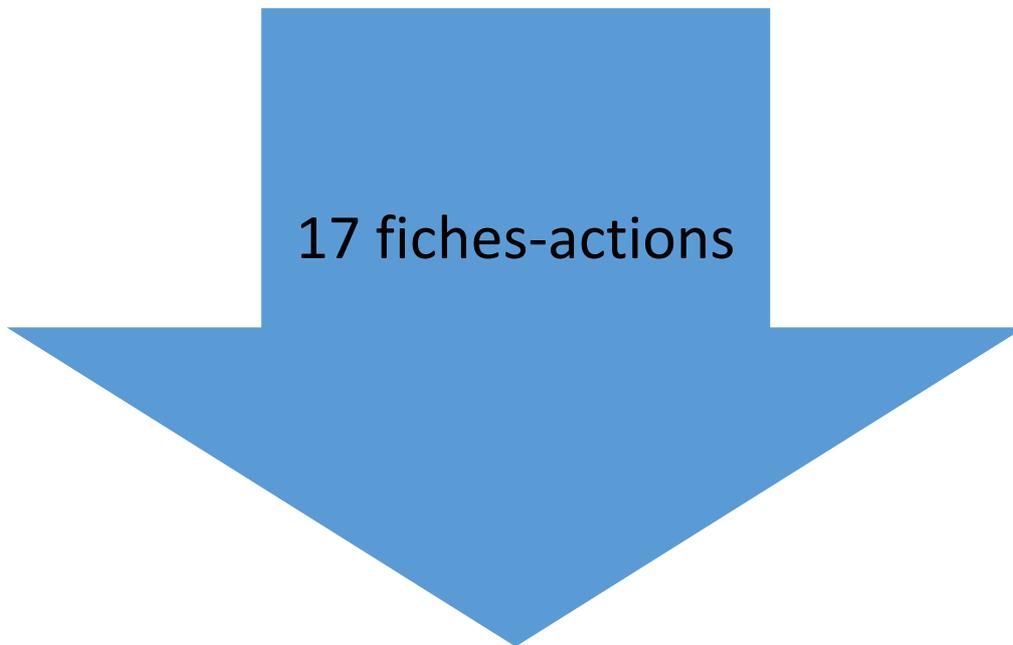
Le Président du Comité Départemental  
Olympique  
et Sportif de l'Orne

Le Président du Conseil départemental de  
l'Ordre des médecins de l'Orne

# ➤ ➤ **Annexes**

# A.1/ Programme d'actions du CLS

Programme d'actions réalisé avec l'IREPS de Basse-Normandie.



## Axe 1 : Promouvoir la santé mentale et un environnement sain

**Orientation N°1 : Développer l'interconnaissance entre les acteurs et l'approche intersectorielle pour agir sur la souffrance psychique**

Objectif N°1 : Faire se rencontrer les acteurs du territoire pour une meilleure compréhension des rôles et missions de chacun, une approche globale des situations de souffrance psychique, une réflexion partagée sur la posture professionnelle.

**Fiche-action N°1**

Objectif N°2 : Développer des outils communs pour améliorer le repérage et la prise en charge des situations de souffrances psychiques.

**Fiche-action N°2**

Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

### Objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé :

Axe santé mentale :

1.1.2 Améliorer la coordination des acteurs de la prévention, du secteur médico-social et de l'éducation nationale, des services d'éducation populaire et les services de protection de l'enfance et de l'insertion des jeunes en difficultés, âgés de 16 à 25 ans.

1.2.4 et 3.1.5 Améliorer la coordination des acteurs, la continuité, la qualité et l'adéquation de la prise en charge somatique, psychiatrique, sociale et médico-sociale, de la souffrance psychique et des conduites addictives. (6-18 ans et 18 ans et plus)

1.2.2 et 3.2.2 Améliorer les compétences des acteurs de première ligne de repérage de la souffrance psychique et du risque suicidaire, en tenant compte de l'ensemble des facteurs de risque selon un référentiel validé. (6-18 ans et 18 ans et plus)

Axe handicap et vieillissement :

1.2.3 Favoriser les échanges entre tous les acteurs partie prenante du projet de vie (professionnels sanitaire, médicosocial, ambulatoire, services sociaux, éducation nationale, entreprises)

3.1.1 Savoir repérer le vieillissement et détecter les problèmes de santé liés le plus précocement possible, notamment pour les réponses à domicile.

### Objectifs du Schéma Régional de Prévention :

- Développer une approche intersectorielle et interministérielle de la promotion de la santé en capacité d'agir avec efficacité (et efficience) sur les déterminants environnementaux, sociaux et comportementaux de la santé.

- Favoriser le continuum entre prévention, soin et accompagnement par une prévention sélective, intégrée dans l'activité des professionnels de santé de premier recours

### **Objectifs du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins :**

L'accès à l'information et à la lisibilité des dispositifs de prévention (Fiche programme n°3 du PRAPS). L'un des objectifs visé par le PRAPS est de renforcer l'information des usagers et des adresseurs / prescripteurs / orienteurs / relais sur l'accès à la prévention (développement et dissémination d'outils d'information adaptés par public et par territoire).

Rencontre et connaissance réciproque sur le territoire de proximité. (Fiche programme N°11 du PRAPS). Cet objectif vise à faciliter les rencontres, la connaissance réciproque des acteurs du sanitaire et du social sur le territoire de proximité.

Travail en réseau sur le territoire de proximité. (Fiche programme N°13 du PRAPS). Cet objectif vise à faciliter le travail en réseau sanitaire/social sur le territoire de proximité.

<b>Fiche-action N°1</b> (Axe 1, orientation 1, objectif 1)	<b>Faire se rencontrer les acteurs du territoire pour une meilleure compréhension des rôles et missions de chacun, une approche globale des situations de souffrance psychique, une réflexion partagée sur la posture professionnelle</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	- Manque de relations et de liens entre les professionnels, nécessité de développer une approche globale (pas uniquement de soin), meilleure articulation entre professionnels pour travailler ensemble - Manque de visibilité des structures - Isolement des professionnels - Absence de formation - Les professionnels sont démunis face à des personnes dépressives, dans la plainte, ne savent pas comment répondre ..., manque de soutien aux professionnels pour repérage et accompagnement des personnes en souffrance psychique - Difficulté à accompagner les populations vers les soins - Posture professionnelle : capacité à accepter l'échec parfois, être à l'écoute des personnes, permettre la valorisation et encourager à la participation des populations  Il est à noter un manque important de moyens sur le territoire pour l'accueil de jeunes et surtout des adolescents.
<i>Objectifs spécifiques</i>	Permettre aux professionnels d'échanger et de partager leurs fonctionnements, leurs pratiques et leurs expériences  Permettre aux professionnels de mieux repérer les structures et dispositifs existants dans le champ de la souffrance psychique
<i>Objectifs opérationnels</i>	Organiser des journées de rencontre entre professionnels concernés par la problématique de la souffrance psychique (prévention et soins) : - Présentation des structures, missions et référents - Repérage des partenariats formels et informels existants - Réflexion et échanges sur un thème commun  Valoriser les outils existants de présentation des structures et dispositifs dans le champ de la souffrance psychique aux professionnels des territoires
<i>Promoteur de l'action</i>	Centre Psychothérapique de l'Orne d'ALENCON (CPO)
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	Jeunes/enfance : Mission Locale, Centre Médico-Psychologique (CMP), Education Nationale, protection de l'enfance, Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD), Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, justice, Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (ANPAA) et Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'ANPAA, Drog'aide 61, structures petite enfance  Personnes âgées : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC),

	<p>Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), Centre Médico-Psychologique (CMP), Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, Aide à domicile (ADMR, UNA), Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)</p> <p>Personnes en situation de fragilité : association YSOS, Conseil Départemental-Action sociale, Centres communaux et intercommunaux d'Action Sociale, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Pôle emploi, UC-IRSA, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)</p> <p>Médecine du travail</p> <p>Professionnels de santé libéraux : médicaux et paramédicaux, Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA)</p> <p>Pharmacies</p>
<p><i>Description et modalités d'intervention</i></p>	<p><b>Organiser des journées de rencontre et réflexions à destination des acteurs du territoire concernés par la problématique de la souffrance psychique, pour cela :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les besoins des acteurs du territoire</li> <li>- Elaborer des objectifs et un contenu pédagogique pour chaque journée</li> <li>- Rechercher des intervenants : structures /professionnels locaux et hors territoire</li> <li>- Communiquer / Inviter les professionnels concernés</li> <li>- Animer les rencontres</li> <li>- Evaluer les rencontres</li> </ul> <p>Ces journées seront l'occasion de préciser les champs d'intervention, le fonctionnement, les limites (quel public, quel périmètre, quelles problématiques ?) d'une ou plusieurs structures, de présenter les partenariats formels ou informels existants, d'échanger sur les pratiques professionnelles et d'apporter des éléments théoriques et de connaissances sur un sujet donné.</p> <p><b>Recenser les rôles et missions des structures et professionnels du champ de la souffrance psychique en s'appuyant sur un outil type répertoire, existant et partagé au niveau national ou régional :</b></p> <p>Ex : utilisation/renseignement du site internet Basse-Normandie Santé, rubrique « orientation » ou « prévention du suicide »</p> <p>Ex : s'appuyer sur l'outil ROR Répertoire Opérationnel des Ressources, pour identifier les acteurs de l'orientation, existant au sein de l'ARS BN mais qui débute son déploiement et est limité, pour le moment, aux structures d'urgences.</p> <p>Communiquer sur l'existence de cet(s) outil(s) auprès des professionnels, bénévoles, élus du territoire.</p>
<p><i>Public cible</i></p>	<p>Les professionnels/structures, les bénévoles et élus, concernés par la problématique de la souffrance psychique</p>

<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	Octobre 2015 : 1 <sup>ère</sup> réunion de travail Second trimestre 2016 : début des rencontres
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres organisées</li> <li>• Nombre de professionnels invités</li> <li>• Type de professionnels invités (champ d'intervention, public visé)</li> <li>• Nombre d'outils de présentation des structures/dispositifs identifié</li> <li>• Nombre d'outils de présentation des structures et dispositifs valorisé</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels ayant participé aux rencontres</li> <li>• Type de professionnels ayant participé aux rencontres (champ d'intervention et public visé)</li> <li>• Evolution de l'interconnaissance des professionnels du territoire selon les participants</li> <li>• Qualité du partage de pratiques et d'expériences selon les participants</li> <li>• Adéquation effective des thèmes des rencontres avec les besoins des professionnels</li> <li>• Evolution de la connaissance des structures et dispositifs du champ selon les participants</li> <li>• Nombre et type de structures/dispositifs présentés aux cours des rencontres</li> </ul>

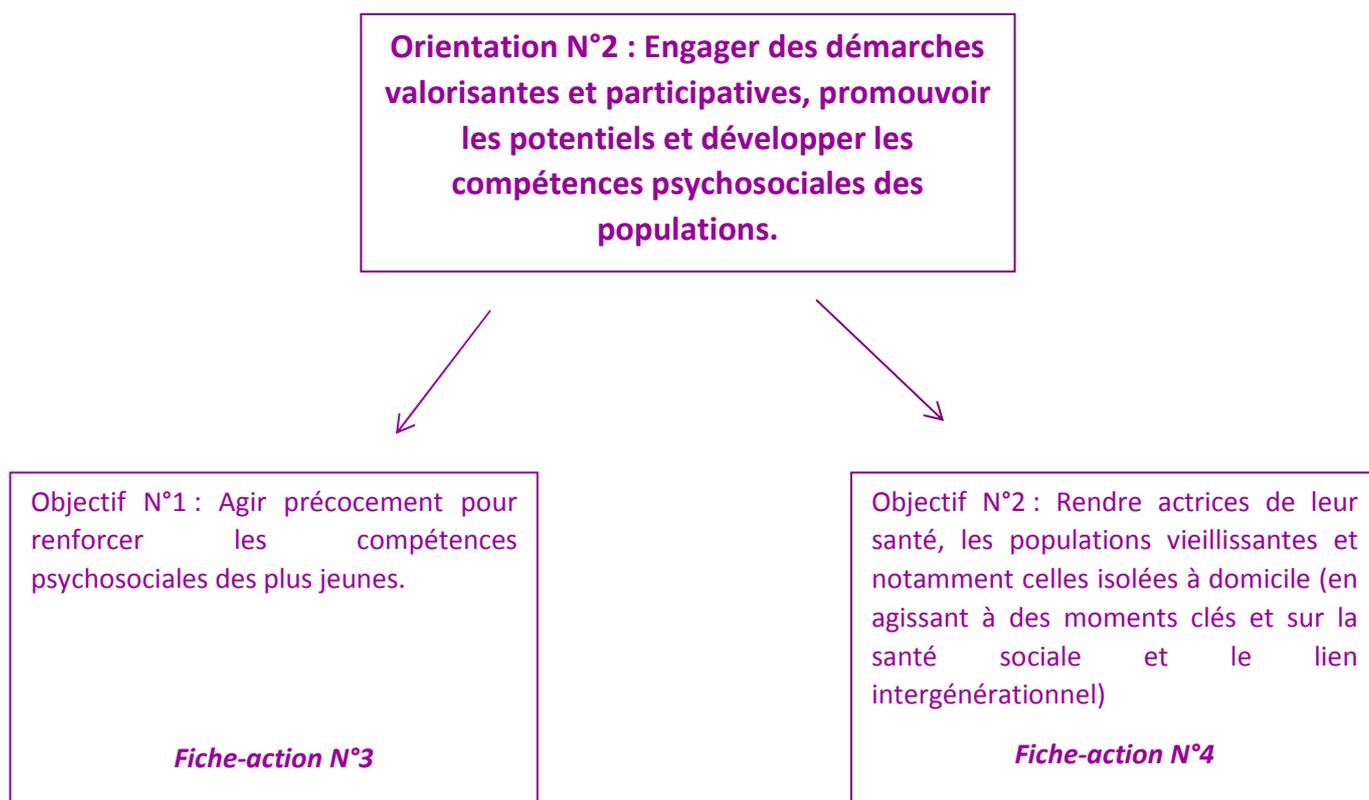
<b>Fiche-action N°2</b> (Axe 1, orientation 1, objectif 2)	<b>Développer des outils communs pour améliorer le repérage et la prise en charge des situations de souffrances psychiques.</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge morcelée, insuffisante (turn-over du personnel, postes vacants, délais d'attente)</li> <li>- Manque de temps des professionnels pour l'accompagnement des personnes âgées</li> <li>- Manque de structures d'accueil, de suivi, de proximité, de soins</li> <li>- Problème du repérage : rôle du médecin de famille, des services d'aide à domicile, organisation de la prévention primaire entre professionnels</li> <li>- Précarité</li> <li>- Isolement géographique, problème de mobilité, les équipes mobiles ne se déplacent pas sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Le dispositif « Transport à la demande » ne couvre pas l'ensemble du territoire</li> <li>- Habitat dégradé</li> </ul> <p>Pour les aidants familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de professionnels se déplaçant à domicile</li> <li>- Manque de repérage des aidants en souffrance et des moyens d'outils à leur disposition</li> <li>- Manque de place en structure en répit (accueils pour des courts délais)</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Permettre aux professionnels de se doter d'outils communs pour le repérage et l'alerte en matière de souffrance psychique</p> <p>Rendre accessible le soutien aux professionnels du territoire, pour la prise en charge de la souffrance psychique, via le recours à des « équipes mobiles » existantes</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Créer un Conseil local de santé mentale, qui aura en charge de :</p> <p>Former les professionnels au repérage et à l'alerte en matière de souffrance psychique</p> <p>Créer une fiche d'alerte commune avec des critères spécifiques, utilisable par tous les professionnels en contact avec la population du territoire</p> <p>Repérer les outils existants « d'équipes mobiles » dans les territoires alentours</p> <p>Etudier l'intérêt et la faisabilité d'étendre le secteur d'intervention des équipes mobiles existantes</p> <p>Mutualiser les moyens des équipes mobiles existantes et des ressources locales pour rendre le service accessible aux professionnels du territoire</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Centre Psychothérapique de l'Orne d'ALENCON (CPO)
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	Secteur de psychiatrie : Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO), Centre Médico-Psychologique de Mortagne-au-Perche (CMP), Centre Médico-

	<p>Psychologique de Bellême (CMP), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent de Mortagne-au-Perche (CAMSPP)  Elus des collectivités, Centre Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale  Centre Hospitalier de Bellême/Mortagne-au-Perche, dont le service d'addictologie et la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)  Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'ANPAA et service prévention de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)  Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et Conseil départemental de l'Orne (plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale)  Coordination régionale des PASS  Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Régime Social des Indépendants (RSI), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), associations d'entraide, UC-IRSA, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), Association Ysos, bailleurs sociaux</p>
<p><i>Description modalités d'intervention</i></p>	<p><b>et Créer un Conseil local de santé mentale (CLSM)</b></p> <p>Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, les acteurs de la psychiatrie publique dont les professionnels de l'addiction, des milieux sanitaire, social et médico-social, les usagers et les aidants. S'appuyer, également, sur les services d'aide sociale/CCAS/CIAS des communes.</p> <p>Les objectifs d'un CLSM : définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.</p> <p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une observation en santé mentale</li> <li>- Permettre l'accès et la continuité des soins</li> <li>- Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers</li> <li>- Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation</li> <li>- Promouvoir la santé mentale.</li> </ul> <p>Ici, plus particulièrement, l'objectif principal du CLSM est d'améliorer le repérage, l'alerte et la prise en charge des personnes en souffrance psychique.</p> <p>Dans le cadre du CLSM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanger et réfléchir ensemble sur les conditions nécessaires pour la mise en œuvre effective de cette mission de repérage et d'alerte</li> <li>- Recenser les besoins et attentes en vue de la construction d'un programme de formation</li> <li>- Élaborer des objectifs et un contenu pédagogique de formation</li> </ul>

	<p><b>Organiser des journées de formation à destination des professionnels du territoire</b> concernés par le repérage et l’alerte de la souffrance psychique, pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher des intervenants : structures /professionnels locaux et hors territoire</li> <li>- Communiquer / Inviter les professionnels concernés</li> <li>- Animer la formation</li> <li>- Évaluer la formation</li> </ul> <p>Dans le cadre du CLSM, constituer un sous-groupe de travail en charge de <b>l’élaboration d’une fiche d’alerte</b> : critères spécifiques, modalités d’utilisation, procédure d’orientation. Cette fiche devra être utilisable par tous les professionnels et bénévoles pouvant être concernés par la problématique de la souffrance psychique des populations du territoire.</p> <p>Dans le cadre du CLSM, <b>repérer les outils existants, les modalités de fonctionnement et les territoires couverts des équipes mobiles, dans les territoires alentours</b> : équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP), PASS mobile de psychiatrie au CPO d’Alençon, équipes de liaison et de soins en addictologie (ELSA) et équipes de prévention et écoute des primo-suicidants (PEPS).</p> <p>Étudier les besoins du territoire pour compléter l’offre locale.</p> <p>Étudier avec les responsables des équipes mobiles les conditions nécessaires pour étendre le périmètre d’intervention des équipes mobiles à celui du Pays du Perche ornais.</p> <p>Formaliser des accords pour l’intervention des équipes mobiles sur le territoire du Pays du Perche ornais.</p> <p>Si besoin, étendre la réflexion vers une mutualisation des moyens entre les équipes mobiles existantes et les ressources du territoire pour la mise en œuvre effective de ces équipes mobiles sur le territoire.</p>
<i>Public cible</i>	Les professionnels/structures, les bénévoles et élus, concernés par la problématique de la souffrance psychique
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<p>A partir du premier semestre 2016 : construction du CLSM</p> <p>Second semestre 2016 : organisation de journées de formation</p> <p>2017 : construction d’une fiche commune d’alerte</p> <p>2017-2018 : mutualisation des équipes mobiles</p>
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres nécessaire à la création du CLSM</li> <li>• Nombre et type (champ d’intervention, public visé) de professionnels concernés par la création du CLSM</li> <li>• Création effective du CLSM</li> <li>• Nombre et type (champ d’intervention, public visé) de professionnels formés</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations proposées</li> <li>• Thèmes retenus pour les formations</li> <li>• Nombre de rencontres nécessaire à la création de la fiche d'alerte</li> <li>• Nombre et type (champ d'intervention, public visé) de professionnels concernés par la création de la fiche d'alerte</li> <li>• Création effective de la fiche d'alerte</li> <li>• Nombre et type d'équipes mobiles repérées</li> <li>• Territoire d'intervention des équipes mobiles repérées</li> <li>• Nombre de rencontres nécessaires pour étudier l'intérêt et la faisabilité d'une extension des territoires d'intervention</li> <li>• Nombre et type de professionnels mobilisés pour cette étude</li> <li>• Nombre et type d'équipes mobiles concernées</li> <li>• Nombre et objet des mutualisations de moyens effectives</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des professionnels du territoire dans la construction d'outils communs</li> <li>• Nombre d'outils communs créés (CLSM, formation, fiche d'alerte, ....)</li> <li>• Utilisation effective des outils communs créés</li> <li>• Adéquation effective entre les outils créés et les besoins des professionnels/territoires</li> <li>• Qualité des outils communs créés selon les professionnels</li> <li>• Nombre de recours effectifs à une équipe mobile par les professionnels du territoire</li> <li>• Type d'équipes mobiles sollicitées par les professionnels du territoire</li> <li>• Adéquation effective entre les équipes mobiles mutualisées et les besoins des professionnels/territoires</li> <li>• Qualité des sollicitations des équipes mobiles selon les professionnels du territoire</li> </ul>
--	---

## Axe 1 : Promouvoir la santé mentale et un environnement sain



Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

### Objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé :

Axe santé mentale :

1.1.1 Privilégier l'approche basée sur le développement des compétences psychosociales dans la démarche de prévention avec les enfants et les adolescentes et jeunes adultes de 18 à 25 ans.

Axe Maladies chroniques :

2.1.1 Agir sur les déterminants de santé en développant la prévention universelle par des actions concertées inscrites dans la durée en privilégiant le développement des compétences psychosociales.

Axe handicap et vieillissement :

En amont de l'objectif : 1. 2 Améliorer l'implication des personnes en perte d'autonomie à la construction de leur projet de vie : augmenter le nombre de personnes en perte d'autonomie ayant été pleinement impliquées à la construction de leurs projets de vie.

### Objectifs du Schéma régional de prévention :

- Développer la promotion de la santé, pour maintenir ou améliorer des espaces de vie favorables à la santé et valoriser l'action des opérateurs ayant des savoir-faire en prévention, promotion de la santé et éducation thérapeutique du patient.

-Organiser un socle d'offre de prévention de premier recours dans le cadre de l'organisation du système de santé territorialisé, c'est-à-dire, déclinable sur chaque territoire de proximité, accessible à tous, à différentes étapes du parcours de vie en éducation pour la santé, prévention sélective et prévention au bénéfice des patients.

Par Promotion de la santé, l'ARS entend le processus social et politique global qui comprend non seulement des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus mais également des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique, de façon à réduire ses effets négatifs sur la santé publique et sur la santé des populations. L'objectif est d'apporter aux individus et aux communautés la capacité d'accroître leur contrôle sur les déterminants de la santé et donc d'améliorer celle-ci, en développant notamment des actions de santé communautaire, c'est-à-dire fondée sur leur participation.

### **Objectifs du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins :**

Les personnes fragiles du fait de leur handicap ou de leur âge ne constituent pas, *a priori* un public « démunis » au sens du PRAPS. Cependant, parmi les personnes âgées ou en situation de handicap, des déterminants de précarité financière ou institutionnelle conduisent souvent à une accumulation de vulnérabilités. L'accès à la prévention, même s'il n'est pas limité par des freins liés au coût, est souvent entravé par des freins sociaux et culturels réels. Les actions de prévention menées par les acteurs institutionnels et associatifs sur les territoires de santé sont, le plus souvent, plus particulièrement accessibles à des populations déjà prises en compte par des dispositifs de santé, éducatifs ou sociaux

Fiche programme N°5 : Développement des actions de prévention/santé communautaire en proximité. Cet objectif vise à encourager les actions de santé communautaire dans les lieux et sur les supports du lien social.

Fiche programme N°12 : Prise en compte des déterminants sociaux par rapport aux problématiques d'accès aux droits à la santé dans les structures de soins de proximité. Cet objectif vise à améliorer la prise en compte des déterminants sociaux au regard des problématiques d'accès aux droits dans les structures de soin de proximité. Les conditions de vie des personnes, leur origine culturelle, leurs expériences antérieures et leur situation socioprofessionnelle influencent leur représentation du corps, de la santé mais aussi leur rapport au système de soins et aux professionnels de la santé. Pour les personnes les plus démunies, ces déterminants socioculturels sont particulièrement marqués.

<b>Fiche-action N°3</b> (Axe 1, orientation 2, objectif 1)	<b>Agir précocement pour renforcer les compétences psychosociales des plus jeunes.</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragilité, image de soi, regard de l'autre</li> <li>- Situation familiale difficile, difficulté éducative, parents consommateurs ou ayant des troubles psychiques</li> <li>- Volonté de diversifier et de compléter les modes d'approches : sportives, culturelles, soins, éducatives</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Permettre aux parents d'être valorisés dans la pratique, l'exercice et l'expérience de la parentalité</p> <p>Permettre aux professionnels d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles pour favoriser la construction de programmes/actions visant le développement des compétences psychosociales chez les enfants et chez les parents.</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Recenser l'offre existante, les besoins et les manques en matière d'activités/actions proposées aux parents et visant la valorisation de leurs compétences.</p> <p>S'appuyer sur les structures et réseaux existants (petite enfance) pour proposer des ateliers multi-activités aux parents, valorisant leurs compétences.</p> <p>Faire se rencontrer les ressources (intervenants/animateurs) avec les structures locales accueillant parents et/ou jeunes enfants.</p> <p>Communiquer sur l'offre existante.</p> <p>Recenser les besoins des professionnels de la petite enfance (professeurs des écoles, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, assistantes maternelles, animatrices des Relais Assistantes Maternelles, ...)</p> <p>Proposer aux professionnels des rencontres thématiques ou d'échanges de pratiques pour le développement des compétences psychosociales des jeunes enfants et des parents.</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Pays du Perche ornais
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP), Education Nationale, Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent de Mortagne-au-Perche (CAMSPP), Centre Médico-Psychologique (CMP), réseau parentalité de Bellême, structures petites enfances des territoires, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), Protection Maternelle Infantile (PMI), Centre périnatal de proximité, cabinet de sage-femme, Caisse d'allocations Familiales, Union Départementale des Familles, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Aide sociale à l'enfance, Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD).

<p><i>Description modalités d'intervention</i></p> <p><i>et</i></p>	<p><b>Identifier l'offre proposée aujourd'hui aux futurs et jeunes parents pour préparer l'arrivée d'un enfant ou pour échanger sur la parentalité au quotidien.</b> (en s'appuyant sur les expériences menées d'organisation de forum petite enfance). Il s'agira de repérer les activités /actions s'appuyant sur la valorisation des compétences et savoirs, savoir-faire et savoir-être des parents.</p> <p>Repérer les manques et les nécessaires coordinations à mettre en œuvre. Permettre aux structures proposant des actions/interventions de rencontrer les structures locales et leurs besoins/demandes.</p> <p>Accompagner les actions existantes, qui le souhaitent, pour leur permettre d'atteindre des objectifs de valorisation des compétences des parents. Pour répondre aux manques identifiés, développer des ateliers autour d'activités (autre que concernant la santé). Il s'agit de renforcer la confiance en eux des parents, de les valoriser dans leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être, de préparer l'arrivée d'un enfant ou d'échanger sur la vie quotidienne avec de jeunes enfants.</p> <p>Valoriser les actions existantes et celles nouvellement proposées en communiquant et en s'appuyant sur le réseau d'acteurs.</p> <p><b>A partir des besoins identifiés des professionnels de la petite enfance, poursuivre les rencontres thématiques organisées et proposées aux structures du secteur de la petite enfance</b> en mettant l'accent sur le développement des compétences psychosociales des jeunes enfants.</p>
<p><i>Public cible</i></p>	<p>Les professionnels/structures de la petite enfance du territoire. Parents/enfants fréquentant les structures petite enfance du territoire.</p>
<p><i>Secteur géographique</i></p>	<p>Pays du Perche ornais</p>
<p><i>Calendrier prévisionnel</i></p>	<p>Premier semestre 2016 : recensement de l'offre et analyse de la situation Second semestre 2016 : organisation de rencontres thématiques à destination des professionnels 2016-2017 : Mise en œuvre d'ateliers à destination des parents</p>
<p><i>Evaluation du processus et des résultats</i></p>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'offres d'activités/actions proposées aux parents recensées</li> <li>• Analyse effective de l'adéquation entre l'offre, les besoins et les attentes</li> <li>• Nombre d'ateliers proposés aux parents</li> <li>• Nombre et type de professionnels mobilisés pour proposer des ateliers</li> <li>• Adéquation entre les ateliers proposés et les besoins/attentes des parents</li> <li>• Nombre de mise en relation entre les ressources et les structures</li> </ul>

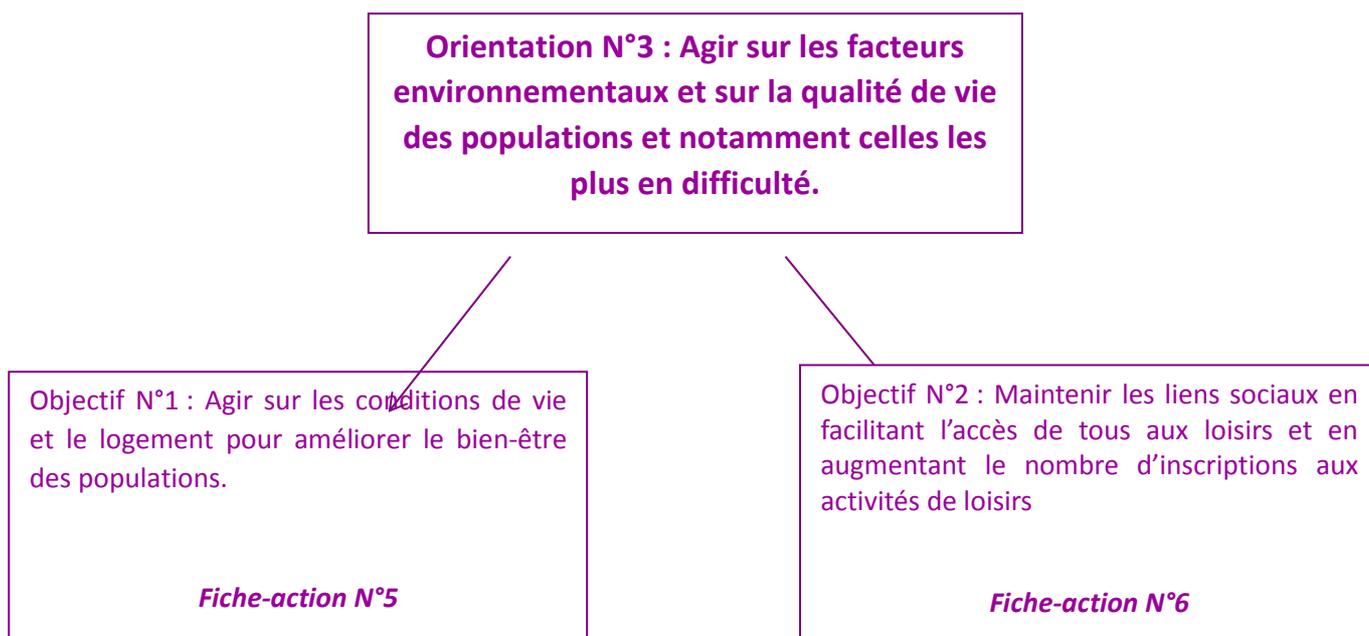
	<p>locales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet des mises en relation entre ressources et structures locales</li> <li>• Degré d'atteinte de l'objectif selon les structures locales</li> <li>• Nombre et type de communications réalisées</li> <li>• Recensement et analyse effective des besoins des professionnels de la petite enfance</li> <li>• Nombre et type de professionnels de la petite enfance rencontrés pour cette analyse</li> <li>• Nombre de rencontres thématiques proposées aux professionnels de la petite enfance</li> <li>• Type de professionnels (champ d'intervention et public visé) ayant participé à ces rencontres</li> <li>• Objet des rencontres thématiques ou d'échanges de pratiques</li> <li>• Adéquation entre les objets des rencontres et les besoins des professionnels de la petite enfance</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parents concernés par les actions</li> <li>• Ressenti des parents quant à la valorisation de leurs rôles de parents</li> <li>• Satisfaction des parents quant aux actions proposées</li> <li>• Evolution des connaissances des professionnels de la petite enfance</li> <li>• Evolution des compétences des professionnels de la petite enfance</li> <li>• Evolution de la pratique professionnelle des professionnels de la petite enfance</li> <li>• Nombre de programmes/actions mis en place suite aux actions menées</li> </ul>
--	--

Fiche-action N°4 (Axe 1, orientation 2, objectif 2)	Rendre actrices de leur santé, les populations vieillissantes et notamment celles isolées à domicile.
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moindre recours aux loisirs et aux actions de prévention : ne se sentent pas concernés par les actions, n'osent pas y participer, actions de prévention non prioritaires dans le quotidien</li> <li>- Manque d'actions de prévention à destination des jeunes seniors (prévention des chutes...)</li> <li>- Freins à demander de l'aide, représentations négatives de la maladie</li> <li>- Méconnaissance ou refus des aides existantes ayant pour conséquence la non-ouverture de certains droits</li> <li>- Rupture de la famille, conflits, désocialisation suite au départ en retraite, absence ou manque de liens sociaux</li> <li>- Ressources financières peu élevées, précarité</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Coordonner et mutualiser, localement, l'offre d'actions de prévention et de loisirs proposée aux populations vieillissantes.</p> <p>Permettre aux futurs et jeunes retraités et aux populations âgées à domicile d'être informés de leurs droits et des activités et structures à leur disposition.</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Créer un comité de concertation et de coordination mobilisant l'ensemble des professionnels auprès des populations vieillissantes</p> <p>Établir, avec les professionnels et les bénévoles, une programmation locale d'actions coordonnées et concertées, adaptée à chaque territoire (communauté de communes)</p> <p>S'assurer, au cours des activités, des ouvertures de droit et communiquer sur les structures à disposition des populations âgées à domicile</p> <p>Proposer des temps de rencontres collectives, aux futurs et jeunes retraités pour les informer de leurs droits et des structures/dispositifs existants</p> <p>Partager et s'organiser, entre professionnels, autour du repérage des populations âgées fragilisées</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	<p>Centre Local d'Information et de Coordination du Perche (CLIC)</p> <p>Mutualité Sociale Agricole (MSA)</p> <p>Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)</p>
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du comité de concertation et de coordination : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Mutualité Française Normandie, Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN)</li> <li>- Pour la mobilisation des personnes âgées : Pays du Perche ornais, Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Aide à domicile (ADMR et UNA),</li> </ul>

	<p>Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale (CCAS), bureaux de l'aide sociale, élus des communes, Conseil départemental de l'Orne, associations de loisirs et d'activités pour seniors</p> <p>- Pour le repérage des personnes âgées fragiles : partenaires identifiés précédemment et Infirmières libérales, pharmacies, Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême – service social, Centre Médico-Psychologique, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)</p>
<p><i>Description et modalités d'intervention</i></p>	<p><b>Recenser l'ensemble des professionnels intervenant auprès des populations vieillissantes.</b></p> <p>Créer un <b>comité de concertation et de coordination des actions</b> menées par les partenaires (actions collectives notamment). Identifier les besoins, les manques et l'offre pour définir les actions, notamment collectives, à développer.</p> <p>S'appuyer sur la dynamique menée par la Mutualité Sociale Agricole pour identifier et mobiliser des bénévoles sur le territoire. Identifier les besoins des bénévoles pour l'organisation et la mise en œuvre d'actions à destination des populations vieillissantes.</p> <p>Construire, avec les bénévoles et les professionnels, <b>une programmation locale d'actions</b>, notamment collectives à mener sur le territoire. Se coordonner, bénévoles et professionnels, pour organiser et mettre en œuvre les actions inscrites dans la programmation locale de santé. Les actions proposées pourront se dérouler dans les lieux de vie, en proximité (mairie, salle des fêtes, associations...) des personnes âgées, si possible à l'échelle des communautés de communes.</p> <p>Les structures/dispositifs locaux, bénévoles et élus seront mobilisés pour accompagner les populations âgées vers ces actions. Une réflexion peut-être à mener sur les modalités d'accompagnement, par les bénévoles et professionnels, des populations isolées à domicile vers ces actions.</p> <p>Ces actions pourront être l'occasion de s'assurer de l'ouverture des droits des populations âgées à domicile en sollicitant l'intervention des organismes sociaux. Le guide gérontologique réalisé et enrichi par le Centre Local d'Information et de Coordination du Perche pourra être remis aux personnes âgées.</p> <p><b>Avec l'appui de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), proposer aux futurs et jeunes retraités des temps de rencontres collectives.</b> Ces temps de rencontre seront l'occasion de faire découvrir les activités proposées dans les territoires, les structures et professionnels à disposition (notamment concernant l'ouverture de droits et d'aides).</p> <p>Une attention particulière sera portée aux personnes âgées isolées à domicile et aux personnes âgées fragiles (fragilité sociale, économique...). Bénévoles, professionnels et élus pourront partager leurs outils actuels pour <b>repérer les personnes âgées fragiles</b> et se doter d'un outil commun et partagé. (Pour exemple existence de fiches de repérage de la fragilité)</p>

<i>Public cible</i>	Personnes âgées isolées à domicile, populations vieillissantes, futurs retraités du territoire.
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<p>Fin 2015 : partage au sein du Comité de concertation et de coordination des actions menées et du diagnostic du territoire</p> <p>2016 : Mise en œuvre d'actions partagées sur un ou plusieurs territoires</p> <p>2016 : Partage des outils de repérage des populations fragiles, construction/validation d'un outil commun</p> <p>2017 : Mise en œuvre partagée de l'outil de repérage</p>
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type (champ et territoire d'intervention) de professionnels mobilisés</li> <li>• Nombre de rencontres du comité de concertation</li> <li>• Objets des rencontres du comité de concertation</li> <li>• Nombre et type (champ et territoire d'intervention) de professionnels ayant contribué à l'élaboration d'une programmation locale d'actions</li> <li>• Réalisation effective d'une programmation locale d'actions</li> <li>• Nombre d'ouvertures de droit réalisées au cours des actions</li> <li>• Nombre et type de communications réalisées sur les ouvertures de droit</li> <li>• Nombre de rencontres collectives organisées pour informer sur les droits</li> <li>• Nombre et âge des futurs et jeunes retraités ayant participé à des rencontres collectives</li> <li>• Actions effectives menées pour repérer les populations âgées fragilisées</li> <li>• Degré d'atteinte de l'objectif de repérage des populations âgées fragilisées selon les professionnels mobilisés</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de l'offre d'actions de prévention et de loisirs proposées aux populations vieillissantes selon les professionnels</li> <li>• Ressenti des professionnels mobilisés quant à la coordination, la concertation et l'adaptation de la programmation locale d'actions</li> <li>• Evolution de la connaissance des droits et activités proposées selon les futurs et jeunes retraités</li> <li>• Satisfaction des futurs et jeunes retraités quant aux ouvertures de droits et activités proposées</li> </ul>

## Axe 1 : Promouvoir la santé mentale et un environnement sain



Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

### Objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé :

Axe risques sanitaires :

- Lutter contre l'habitat indigne
- Faciliter l'accès à l'information en santé environnement
- Contribuer à l'éducation et la culture en santé environnement

### Objectifs du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins :

Les personnes fragiles du fait de leur handicap ou de leur âge ne constituent pas, *a priori* un public « démuné » au sens du PRAPS. Cependant, parmi les personnes âgées ou en situation de handicap, des déterminants de précarité financière ou institutionnelle conduisent souvent à une accumulation de vulnérabilités. L'accès à la prévention, même s'il n'est pas limité par des freins liés au coût, est souvent entravé par des freins sociaux et culturels réels. Les actions de prévention menées par les acteurs institutionnels et associatifs sur les territoires de santé sont, le plus souvent, plus particulièrement accessibles à des populations déjà prises en compte par des dispositifs de santé, éducatifs ou sociaux

Fiche programme N°12 : Prise en compte des déterminants sociaux par rapport aux problématiques d'accès aux droits à la santé dans les structures de soins de proximité. Cet objectif vise à améliorer la prise en compte des déterminants sociaux au regard des problématiques d'accès aux droits dans les structures de soin de proximité. Les conditions de vie des personnes, leur origine culturelle, leurs expériences antérieures et leur situation socioprofessionnelle influencent leur représentation du corps, de la santé mais aussi leur rapport au système de soins et aux professionnels de la santé. Pour les personnes les plus démunies, ces déterminants socioculturels sont particulièrement marqués.

Fiche-action N°5 (Axe 1, orientation 3, objectif 1)	Agir sur les conditions de vie et le logement pour améliorer le bien-être des populations
<i>Diagnostic de la situation :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux propriétaires occupants</li> <li>- Nombreux logements anciens et dégradés</li> <li>- Problèmes récurrents de précarité énergétique</li> <li>- Problèmes financiers/précarité</li> <li>- Populations âgées et isolées</li> </ul> <p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les populations en difficultés pour améliorer leurs conditions de logement et leur bien-être</li> <li>- Mieux identifier les logements dégradés</li> <li>- Améliorer globalement le bien-être dans le logement (chauffage, qualité de l'air intérieur...)</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques :</i>	<p>Améliorer le repérage des logements dégradés du territoire</p> <p>Permettre aux populations d'être informées et accompagnées dans l'amélioration de leurs conditions de logement</p>
<i>Objectifs opérationnels :</i>	<p>Organiser une concertation : élus, assistantes sociales de secteurs et acteurs associatifs pour repérer les logements dégradés du territoire</p> <p>Informier le niveau départemental des dossiers locaux relevant du Pôle Ornaïs de Lutte contre l'Habitat Indigne (POLHI)</p> <p>Identifier les aides mobilisables</p> <p>Informier les populations des dispositifs existants, des aides mobilisables et les accompagner dans leurs démarches</p>
<i>Promoteur de l'action :</i>	Pays du Perche ornaïs et Conseil départemental de l'Orne
<i>Partenaires potentiels concernés :</i>	Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS), Communautés de Communes et Communes, Centre Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CC/IAS), Centre d'Action Sociale du Conseil départemental, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Associations d'aide à domicile, portages de repas, ARIM, Habitat et Développement, Sous-préfecture de Mortagne-au-Perche, AIRCOM, médiateur énergie du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Mortagne-au-Perche, Centre Permanent des Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne (CPIE).
<i>Description et modalités d'intervention :</i>	<p><b>Mettre en place et animer une cellule locale de lien avec le POLHI rassemblant les acteurs de terrain</b></p> <p><b>Rassembler localement l'information sur le POLHI</b> et les aides mobilisables auprès par exemple de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).</p> <p><b>Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information</b> des professionnels locaux (et notamment des travailleurs sociaux) et des</p>

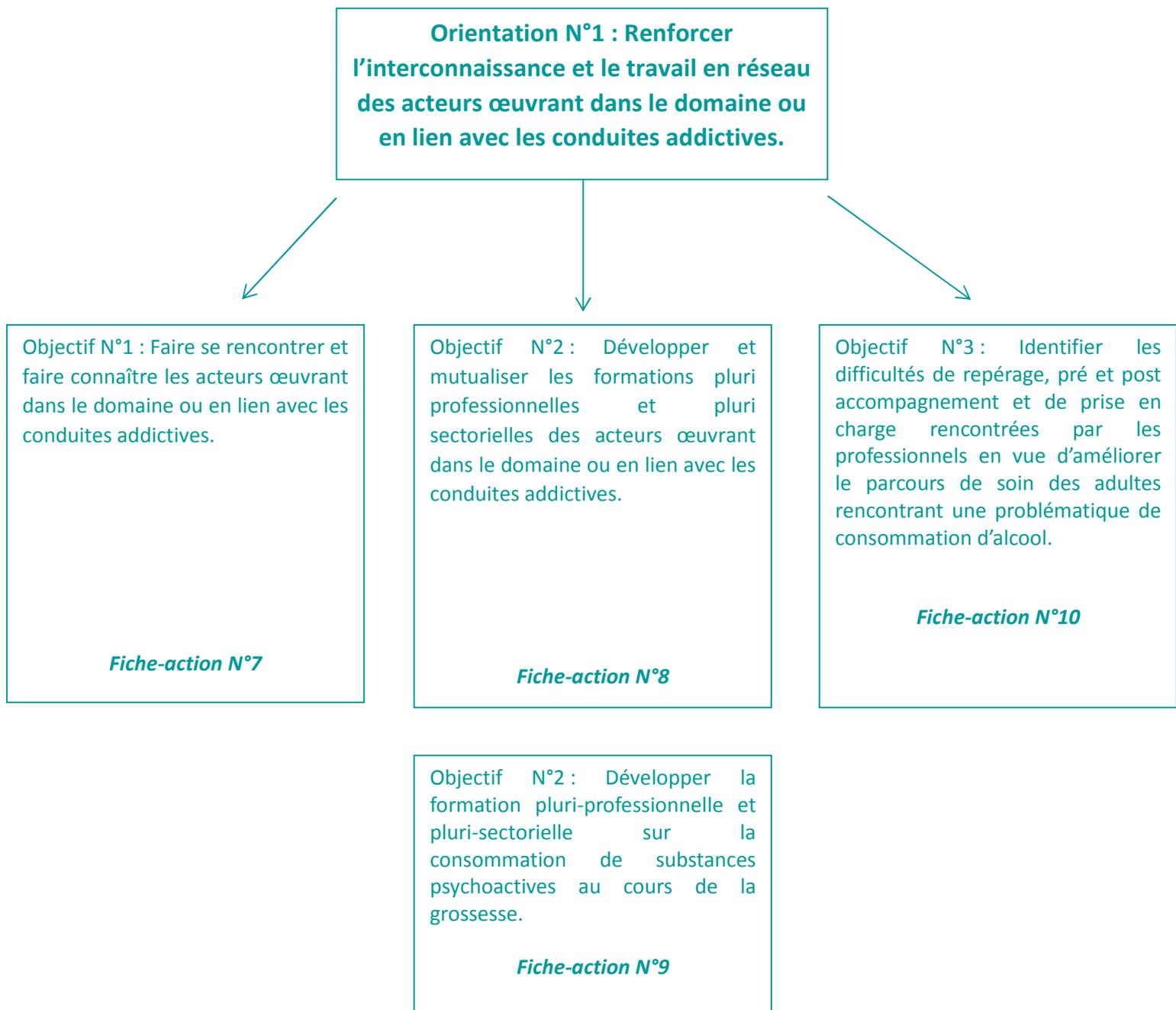
	<p>populations sur la rénovation thermique, la qualité de l'air (partenariat AIRCOM) et l'ensemble des aides mobilisables.</p> <p>Des actions, sur lesquelles s'appuyer, existent telles que l'action annuelle sur la précarité énergétique à destination des populations les plus fragilisées menée conjointement par le Conseil départemental et habitat et développement (secteur de Bellême) ou d'autres actions menées sur le logement (Secteur de Randonnai). Autre action à promouvoir dans le territoire : organiser des animations pédagogiques à partir de l'exposition itinérante « Eco logement », réalisées par le Centre Permanent des Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne (CPIE), en lien avec les collectivités locales.</p> <p><b>Réfléchir à la mise en place de dispositifs locaux d'aide à l'amélioration de l'habitat</b> type PIG Habiter Mieux ou Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).</p>
<i>Public cible</i>	Populations du territoire, notamment celles occupant un habitat dégradé
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	Fin 2016 : mise en place de la cellule locale
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type (champ et territoire d'intervention) de participants à la concertation pour le repérage des logements dégradés</li> <li>• Nombre de rencontres pour le repérage des logements dégradés</li> <li>• Qualité de la concertation selon les participants</li> <li>• Nombre de dossiers transmis au Pôle Habitat Indigne</li> <li>• Qualité des relations avec le Pôle Habitat Indigne selon les participants</li> <li>• Nombre et type d'aides identifiées concernant l'habitat dégradé</li> <li>• Nombre et type d'aides mobilisées concernant l'habitat dégradé</li> <li>• Nombre et type de communications sur les aides et dispositifs existants mises en œuvre à destination des populations</li> <li>• Nombre d'habitants accompagnés dans leurs démarches de logements dégradés</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements dégradés repérés</li> <li>• Evolution du repérage des logements dégradés</li> <li>• Qualité du repérage selon les professionnels concernés</li> <li>• Satisfaction des populations quant aux informations proposées concernant l'habitat dégradé</li> <li>• Satisfaction des populations quant aux accompagnements réalisés concernant l'habitat dégradé</li> <li>• Evolution des conditions de logement selon les populations concernées</li> </ul>

Fiche-action N°6 (Axe 1, orientation 3, objectif 2)	Maintenir les liens sociaux en facilitant l'accès de tous aux loisirs et en augmentant le nombre d'inscriptions aux activités de loisirs
<i>Diagnostic de la situation</i>	<p><i>Diagnostic de la situation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Population isolée et souvent peu mobile</li> <li>- Problèmes financiers/précarité</li> <li>- Populations âgées</li> <li>- Peu de pratiques de loisirs pour les populations isolées faute de moyens financiers et de transports</li> <li>- Un isolement qui crée des situations de souffrances psychiques</li> </ul> <p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mobilité pour l'accès aux loisirs</li> <li>- Faciliter l'accès financier aux loisirs</li> <li>- Développer une offre de loisirs adaptée à certaines populations : personnes âgées, personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, jeunes</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Créer ou améliorer les modalités de transports pour permettre, aux populations qui en sont éloignées, d'accéder aux loisirs</p> <p>Permettre aux populations d'identifier les aides financières à disposition pour faciliter l'accès aux loisirs et proposer des aides financières ciblées en complément</p> <p>Permettre à certains publics (âge, situation économique, sociale...) d'accéder à des activités de loisirs adaptées.</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Identifier l'ensemble de l'offre de loisirs et de transport</p> <p>Développer des modes de transports adaptés pour l'accès aux loisirs des populations qui en sont éloignées</p> <p>Identifier les aides financières existantes pour faciliter l'accès aux loisirs</p> <p>Développer les outils existants pour communiquer et favoriser l'accès financier aux activités de loisirs</p> <p>Proposer des aides financières complémentaires et ciblées</p> <p>Identifier les besoins en matière de loisirs de certains publics (en fonction de l'âge, de la situation économique ou encore sociale)</p> <p>Proposer des activités de loisirs adaptées pour certains publics</p>

<i>Promoteur de l'action</i>	Pays du Perche ornais
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), Agence Régionale de Santé (ARS), Communes et Communautés de Communes (transports à la demande, centres de loisirs, piscines, médiathèques), Associations sportives, Associations et structures culturelles, Conseil Départemental, Conseil régional avec la Cart@too, Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p><b>Recenser les offres</b> pour les différents publics en s'appuyant sur les éléments déjà disponibles au niveau du Pays pour les jeunes (dans le cadre du pass jeunes Perch'sezam), du CLIC pour les personnes âgées</p> <p><b>Travailler avec les transports à la demande des Communautés de Communes</b> pour développer l'accès aux offres de loisirs (vérifier et adapter les horaires et trajets).</p> <p><b>Relancer la communication sur le pass jeunes 11-25 ans Perch'sezam</b> et le développer. Cette carte de réduction permet de communiquer sur les nombreuses activités existantes et facilite l'accès par un financement.</p> <p><b>Identifier d'autres actions de ce type à mener auprès d'autres publics :</b> personnes âgées avec le CLIC</p>
<i>Public cible</i>	Populations du territoire du Pays du Perche Ornais
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2016-2017
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type (public visé et territoire) d'offres de loisirs repérées</li> <li>• Nombre et type (public visé et territoire) d'offres de transports repérées</li> <li>• Nombre et type de modes de transport développés</li> <li>• Nombre et type (conditions et public visé) d'aides financières repérées</li> <li>• Nombre et type d'outils existants utilisés pour communiquer et favoriser l'accès aux activités de loisirs</li> <li>• Nombre et type de communications réalisées pour faciliter l'accès aux activités de loisirs</li> <li>• Nombre et type (conditions et public visé) d'aides financières</li> </ul>

	<p>complémentaires proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type (conditions et public visé) d'aides financières complémentaires utilisées</li> <li>• Réalisation effective de l'analyse des besoins de certains publics</li> <li>• Type de publics concernés par l'analyse des besoins</li> <li>• Nombre et type d'activités proposées pour certains publics</li> <li>• Nombre et type de publics concernés par les activités adaptées</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des modalités de transports pour faciliter l'accès aux loisirs selon les populations</li> <li>• Evolution des modalités de transports pour faciliter l'accès aux loisirs selon les populations</li> <li>• Adéquation entre les modes de transport développés et les besoins des territoires</li> <li>• Evolution de la connaissance des aides financières existantes selon les populations</li> <li>• Adéquation entre les aides complémentaires proposées et les besoins des territoires</li> <li>• Adéquation effective entre les activités proposées et les besoins de certains publics</li> <li>• Satisfaction des publics visés concernant les activités proposées</li> </ul>
--	--

## Axe 2 : Prévenir et agir sur les conduites addictives



Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

### Objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé :

Axe santé mentale :

2. 1. 2 Développer la formation et l'application des méthodes de Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) notamment chez des médecins généralistes, au lycée et en milieu universitaire, dans les services sociaux et aux urgences en lien avec la santé au travail.

2. 1. 3. Améliorer la transmission d'information entre professionnels de santé, de la justice, du social et de la santé au travail.

2. 1. 4 Développer les partenariats entre les professionnels d'addictologie, de psychiatrie et de médecine somatique et améliorer leur coordination avec les acteurs de 1ère ligne.

### **Objectifs du Schéma Régional de Prévention :**

- Favoriser le continuum entre prévention, soin et accompagnement par une prévention sélective, intégrée dans l'activité des professionnels de santé de premier recours
- Développer la promotion de la santé, pour maintenir ou améliorer des espaces de vie favorables à la santé et valoriser l'action des opérateurs ayant des savoir-faire en prévention, promotion de la santé et éducation thérapeutique du patient.

### **Objectifs du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins :**

L'accès à l'information et à la lisibilité des dispositifs de prévention

(Fiche programme n°3 du PRAPS). L'un des objectifs visé par le PRAPS est de renforcer l'information des usagers et des adresseurs / prescripteurs / orienteurs / relais sur l'accès à la prévention (développement et dissémination d'outils d'information adaptés par public et par territoire).

Rencontre et connaissance réciproque sur le territoire de proximité.

(Fiche programme N°11 du PRAPS). Cet objectif vise à faciliter les rencontres, la connaissance réciproque des acteurs du sanitaire et du social sur le territoire de proximité.

Travail en réseau sur le territoire de proximité.

(Fiche programme N°13 du PRAPS). Cet objectif vise à faciliter le travail en réseau sanitaire/social sur le territoire de proximité.

<b>Fiche-action N°7</b> (Axe 2, orientation 1, objectif 1)	<b>Faire se rencontrer et faire connaître les acteurs œuvrant dans le domaine ou en lien avec les conduites addictives.</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de communication et d'articulations entre associations, structures et professionnels de la prévention et du soin</li> <li>- Nécessité de développer l'information sur les missions des structures et professionnels du territoire</li> <li>- Méconnaissance éventuelle par les médecins traitants des structures et professionnels du domaine des addictions</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Améliorer l'interconnaissance des acteurs du champ de la prévention et du soin dans le domaine des addictions</p> <p>Permettre aux professionnels et usagers de mieux repérer les structures et dispositifs existants dans le domaine des addictions</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Organiser des temps de rencontre et de présentation des structures, missions et référents professionnels en charge des addictions (prévention et soins)</p> <p>Repérer les complémentarités et les articulations entre les structures</p> <p>Elaborer des outils / valoriser les outils existants de présentation des structures et dispositifs en addictologie aux professionnels des territoires</p> <p>Utiliser les événements festifs et autres outils de communication pour présenter les structures et dispositifs en addictologie aux populations des territoires</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	<p>Structures/dispositifs d'addictologie, domaine du soin et de la prévention :</p> <p>Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême</p> <p>Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'ANPAA et service prévention</p> <p>Drog'Aide 61 - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD)</p> <p>Associations néphalistes (vie libre, alcool assistance)</p> <p>FRAD (Formateurs Relais Anti-Drogue) de la Gendarmerie</p> <p>Structures/professionnels visés par les outils de présentation :</p> <p>Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), communes et intercommunalités et leurs élus, Centre Intercommunal / centres communaux d'Action Sociale (CC/IAS), Conseil départemental de l'Orne, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT), Aide à domicile (UNA, ADMR ...), Mission locale, Cap Emploi 61, Pôle emploi, Education Nationale, Médecine du travail, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) et professionnels libéraux, pharmacies, Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), association YSOS, mutuelles</p>

	santé, UC-IRSA, structures relevant de l'association Familles Rurales, Centre Médico-Psychologique enfants (CMP), Bureau Information Jeunesse (BIJ), Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Maison des adolescents, Protection Maternelle Infantile (PMI), Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), structures petite enfance/enfance, réseau parentalité de Bellême, clubs sportifs, justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), associations intermédiaires ...
<i>Description modalités d'intervention</i>	<p><b>Organiser des « petits déj acteurs » au sein des structures intervenantes dans le domaine des addictions.</b></p> <p>A tour de rôle, chaque structure a en charge l'organisation d'un « Petit déj acteurs » au sein de ses locaux (3 « petits déj acteurs » dans l'année) :  Dans le cas où la structure ne dispose pas de locaux au sein du secteur du Pays du Perche ornais, l'utilisation de locaux tels que salles de réunion du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) ou du Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême sera recherchée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la structure, de ses missions, de son équipe</li> <li>- Présentation d'actions concrètes menées au sein de la structure ou auprès de structures du territoire</li> <li>- Présentation des partenariats établis avec d'autres acteurs du champ des addictions (prévention et soin)</li> <li>- Echanges/partage de pratiques sur un thème donné et analyse des complémentarités</li> </ul> <p>Ces « petits déj acteurs » visant une meilleure compréhension des missions des structures et professionnels des addictions entre eux, sont l'occasion d'une prise de contact « physique » (pouvant faciliter les sollicitations par la suite) et d'un partage d'un sujet/thème en commun. Ils permettent d'améliorer le continuum entre prévention, soin, accompagnement. Ils sont l'occasion pour les professionnels de se connaître, se reconnaître et reconnaître les compétences des uns et des autres.</p> <p>Les informations recueillies via les présentations pourront être utilisées pour présenter la structure aux professionnels et aux populations des territoires.</p> <p><b>Constituer un groupe de travail (type réseau) composé des intervenants dans le domaine des addictions qui aura en charge de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les outils existants (ou en cours) pour présenter les structures et dispositifs existants aux professionnels des territoires</li> </ul> <p>Ex : Créer un répertoire numérique du territoire à partir de l'onglet « Commission régionale de concertation de prévention des addictions » hébergé sur le Portail Basse Normandie Santé <a href="https://www.basse-normandie-sante.fr/portail/">https://www.basse-normandie-sante.fr/portail/</a> (mise en place de cette commission le 31/03/2015, onglet prévu pour l'année 2015), répertoire numérique avec filtre pour fin 2016. Puis communiquer sur l'existence de cet outil auprès des professionnels du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les événements festifs et autres supports pour présenter les</li> </ul>

	<p>structures et dispositifs aux populations des territoires  Ex : proposer des stands d'information lors du forum des associations  Ex : Articles dans les journaux ou bulletins municipaux/intercommunaux/Pays, informations sur les sites internet des communes, intercommunalités, Pays</p> <p>- S'organiser autour de projets communs en réponse aux besoins des populations du territoire. Ex : projets de prévention.</p>
<i>Public cible</i>	<p>Les professionnels et bénévoles des structures du domaine ou en lien avec les addictions  Les professionnels et structures de tous les secteurs concernés par la problématique des addictions  Les populations des territoires du Pays du Perche ornaï</p>
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornaï
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<p>2016-2018 : Organisation d'environ 3 « petits déj acteurs» chaque année  2017-2018 : Mise en œuvre des actions du groupe de travail</p>
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres de présentation de structures organisées</li> <li>• Nombre et type de structures ayant organisé une rencontre</li> <li>• Nombre et type (champ d'intervention et public visé) de professionnels participants aux rencontres</li> <li>• Nombre et type de complémentarités et articulations entre les structures repérées</li> <li>• Nombre et type de structures concernées par ces complémentarités et articulations</li> <li>• Nombre d'outils existants de présentation des structures valorisées</li> <li>• Nombre d'outils construits pour valoriser les structures existantes</li> <li>• Nombre et type de structures et dispositifs valorisés</li> <li>• Nombre et type d'événements festifs investis pour présenter les structures et dispositifs locaux</li> <li>• Nombre et type d'événements festifs investis pour présenter les structures et dispositifs locaux</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de l'interconnaissance entre les acteurs selon les professionnels</li> <li>• Qualité des échanges entre les acteurs selon les professionnels</li> <li>• Evolution de la connaissance des structures et dispositifs par les professionnels</li> <li>• Evolution de la connaissance des structures et dispositifs par les usagers</li> </ul>

<b>Fiche-action N°8</b> (Axe 2, orientation 1, objectif 2)	<b>Développer les formations pluri-professionnelles et pluri-sectorielles des acteurs œuvrant dans le domaine ou en lien avec les conduites addictives.</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de formations mises en place localement dans ce domaine</li> <li>- Peu de formations partagées et ouvertes à tous les acteurs dans ce domaine</li> <li>- Un manque de connaissance entre les divers intervenants et des divers intervenants en addictologie</li> <li>- Une volonté de rencontres et d'échanges entre professionnels et bénévoles concernés par la question des addictions</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Permettre aux professionnels et bénévoles de tous les secteurs d'accéder à une offre de formation cohérente et mutualisée sur le territoire.</p> <p>Permettre aux professionnels et bénévoles de tous les secteurs de partager une culture commune dans le domaine des addictions.</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Identifier les besoins en formation des professionnels et bénévoles locaux, de tous les secteurs.</p> <p>Construire des modules de formation adaptés aux besoins non couverts/non accessibles des professionnels et bénévoles interrogés.</p> <p>Organiser et mettre en œuvre un programme de formation pluriannuel.</p> <p>S'assurer de la diversité des participants à ces modules de formation : secteurs d'intervention, type de professions, type de statut (bénévoles/élus/salariés/libéraux).</p> <p>Proposer des modules de formation portant tout à la fois sur l'acquisition de connaissances, le développement de savoir-être, l'analyse des pratiques professionnelles et/ou l'identification des acteurs du champ des addictions.</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	<p>Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême</p> <p>Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 61)</p>
<i>Principaux partenaires concernés</i>	<p>Organismes de formation/formateurs potentiels (autre que promoteurs du projet) : Drog'Aide 61 - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD).</p> <p>Structures pouvant bénéficier du programme de formation : FRAD (Formateurs Relais Anti-Drogue) de la Gendarmerie, Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, Conseil départemental de l'Orne, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT), Centre Intercommunal/communal d'Action sociale (CC/IAS), Aide à domicile (UNA,...), Mission locale, pôle emploi, foyer logement pour adultes handicapés, Education Nationale, ATMPO, Atelier Mob, communes et intercommunalités, association YSOS,</p>

	<p>mutuelles santé, UC-IRSA, structures relevant de l'association Familles Rurales, Centre Médico-Psychologique enfants (CMP), Bureau Information Jeunesse (BIJ), Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Protection Maternelle Infantile (PMI), structures petite enfance/enfance, clubs sportifs, ...</p> <p>Bénévoles/élus pouvant bénéficier du programme de formation : associations néphalistes (Mouvement Vie libre, Alcool assistance), association d'entraide, d'insertion, parents d'élèves, élus des communes et intercommunalités, bénévoles association Familles Rurales.</p> <p>Professionnels libéraux pouvant bénéficier du programme de formation : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Mortagne-au-Perche, professionnels médicaux et paramédicaux libéraux.</p> <p>Structures pouvant relayer la communication : Pays, Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, Agence Régionale de Santé (ARS)</p>
<p><i>Description et modalités d'intervention</i></p>	<p><b>Constituer un groupe de travail (cf : fiche-action n°8) composé des intervenants dans le domaine des addictions</b> qui aura en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire ou activer des outils d'enquêtes pour <b>recenser les besoins</b> des professionnels et bénévoles (outils de communication internes, questionnaires...)</li> <li>- Analyser les résultats de l'enquête et identifier les besoins du territoire</li> <li>- Repérer les organismes de formation et les formations existants répondant à ces besoins</li> <li>- S'assurer de l'accessibilité des formations pour tous : forme, contenu, horaire...</li> <li>- Identifier les besoins des professionnels et bénévoles non couverts/non accessibles par une offre de formation</li> <li>- Co-construire des modules de formation adaptés pour répondre aux besoins non couverts/non accessibles : objectifs, déroulés, documents pédagogiques, intervenants, structures organisatrices, ...</li> </ul> <p>- <b>Elaborer un programme de formations</b> cohérent à partir de l'offre existante et des modules de formation co-construits (intitulés de module, objectifs, déroulés, calendriers, lieux, conditions d'accès...) en proposant différents niveaux d'intervention (type base, perfectionnement,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les outils de communication existants sur lesquels s'appuyer</li> <li>- Elaborer un plan de communication large et adapté du programme de formations : campagne mails, utilisation des outils internes des structures, envoi postal... Il semble important de pouvoir communiquer sur la plus-value pour les structures et professionnels de participer aux formations.</li> <li>- Construire les outils d'évaluation du programme de formation (atteinte des besoins identifiés)</li> </ul> <p>Les modules de formation pourront être portés par différents structures/organismes.</p>

	<p>Pour chaque module de formation (et structures organisatrices des modules) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir les inscriptions</li> <li>- S'assurer de l'engagement des structures dans la participation aux formations</li> <li>- Constituer les groupes</li> <li>- Former les acteurs</li> <li>- Evaluer les formations</li> </ul>
<i>Public cible</i>	Les professionnels et bénévoles de tous les secteurs concernés par la problématique des addictions.
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<p>2016 : analyse des besoins du territoire avec les acteurs concernés</p> <p>2016-2017 : élaboration du programme de formation et co-construction des modules adaptés aux besoins</p> <p>2017-2018 : communication sur le programme et mise en œuvre des formations</p>
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification effective des besoins en formation des acteurs</li> <li>• Nombre et type (champ d'intervention et public visé) de professionnels concernés par l'identification des besoins</li> <li>• Nombre de modules de formation construits</li> <li>• Adéquation entre les modules de formations construits et les besoins du territoire</li> <li>• Mise en œuvre effective d'un programme de formation pluriannuel</li> <li>• Nombre et type de professionnels (champ d'intervention, statut) participants aux modules de formation proposés</li> <li>• Objet des modules de formation proposés</li> <li>• Diversité effective des approches proposées au sein des modules</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de l'offre de formation selon les professionnels</li> <li>• Accessibilité effective de l'offre de formation selon les professionnels</li> <li>• Satisfaction des professionnels quant à l'offre de formation proposée</li> <li>• Ressenti des professionnels quant à la construction d'une culture commune</li> <li>• Qualité des échanges et des partages lors des formations selon les professionnels</li> </ul>

<b>Fiche-action N°9</b> (Axe 2, orientation 1, objectif 2)	<b>Développer la formation pluri-professionnelle et pluri-sectorielle sur la consommation de substances psychoactives au cours de la grossesse</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	Accompagnement de la grossesse :  Améliorer l'état de santé de l'enfant à la naissance : - informations et conseils préalables avant grossesse - détection des comportements addictifs  Dépister, diagnostiquer précocement, faciliter l'accès au diagnostic (les troubles sensoriels, neurologiques, psychiques, neuropsychiques).
<i>Objectifs spécifiques</i>	Développer les compétences des acteurs de la périnatalité pour le dépistage et l'approche des risques liés à la consommation de substances psychoactives au cours de la grossesse :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la perception du phénomène avec les professionnels,</li> <li>- Connaître et repérer les risques liés à la consommation de SPA (substances psychoactives),</li> <li>- Repérer le rôle aidant que peut offrir le professionnel aux mères et aux enfants,</li> <li>- Repérer les structures ressources en addictologie.</li> </ul> Améliorer le dépistage précoce des enfants atteints de SAF (Syndrome d'Alcoolisation Fœtale)
<i>Objectifs opérationnels</i>	Organiser des modules de formation à l'intention des professionnels de la périnatalité
<i>Promoteur de l'action</i>	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) 61
<i>Principaux partenaires concernés</i>	Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), professionnels de la périnatalité (sages-femmes, puéricultrices, pédiatres, gynécologues,...), Protection Maternelle Infantile (PMI), Centre hospitalier de Mortagne-Bellême, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Mortagne-au-Perche, Centre d'action sociale, Éducation Nationale, Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent de

	Mortagne-au-Perche (CAMSP), Centre Médico-Psychologique (CMP), réseau parentalité de Bellême, structures petite enfance des territoires, Caisse d'allocations Familiales, Union Départementale des Familles, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Aide sociale à l'enfance, Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)
<i>Description et modalités d'intervention</i>	Module de <b>formation</b> de deux jours. Temps <b>d'analyse de pratiques</b> après 6 mois ou 1 an avec les personnes qui ont participé à la formation. Réflexion sur la participation à un <b>réseau ressource</b> .
<i>Public cible</i>	Professionnels du champ de la périnatalité.
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornaï
<i>Calendrier prévisionnel</i>	Premier semestre 2016 : premier module de formation Fin 2016 ou début 2017 : temps d'analyse de pratique et réflexion sur la mise en place d'un réseau ressource
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	Évaluation du Processus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type de partenaires inscrits au module de formation</li> <li>• Implication, mobilisation et participation concrète des partenaires du secteur</li> <li>• Respect du calendrier : module de formation + temps d'analyse de pratiques</li> </ul> Évaluation des Résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de situations travaillées sur le secteur avant et après la formation</li> <li>• Évaluation par les professionnels formés sur l'acquisition de compétences au repérage et à l'accompagnement de situations à risques et/ou problématiques (fiche d'évaluation)</li> <li>• Mise en œuvre d'une réflexion partagée – sanitaire, social et médico-social...- dans des parcours d'accompagnements.</li> </ul>

<b>Fiche-action N°10</b> (Axe 2, orientation 1, objectif 3)	<b>Identifier les difficultés de repérage, pré et post accompagnement, prise en charge, rencontrées par les professionnels en vue d'améliorer le parcours de soin des adultes rencontrant une problématique de consommation d'alcool</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précarité financière, prise en charge financière des consultations d'addictologie non satisfaisantes</li> <li>- Déni de l'usager (et de l'entourage) / refus de soin</li> <li>- Problème de mobilité</li> <li>- Manque de structures pour le suivi post-cure</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	Améliorer la coordination entre les acteurs des champs de l'addictologie, de la médecine somatique, de l'accès aux droits et des transports pour une approche globale des situations
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Mettre en œuvre un groupe de travail « conduites addictives » réunissant les acteurs de l'addictologie, de la médecine somatique, de l'accès aux droits, des organismes sociaux et des transports du territoire et alentours (Alençon)</p> <p>Analyser les situations complexes de prise en charge et de parcours de soins rencontrées sur le territoire</p> <p>Repérer les coordinations / dispositifs complémentaires nécessaires pour répondre aux situations rencontrées</p> <p>Formaliser les coordinations / créer les dispositifs complémentaires nécessaires pour répondre aux situations rencontrées</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) 61
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	Membres du comité technique « conduites addictives » : Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) 61, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD). Associations néphalistes (Vie libre, Alcool assistance) <p>Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)  Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), médecins libéraux</p> <p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Régime Social des Indépendants (RSI),</p> <p>Assistantes sociales de la Caisse d'Assurance pour la Retraite et la Santé Au Travail (CARSAT), Assistantes sociales du Conseil départemental de l'Orne</p>

	Dispositif Transport A la Demande (TAD) Acteurs du champ de la souffrance psychique
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p>Construire un <b>comité technique « conduites addictives »</b> (cf : fiche-action n°7 - groupe élargi) réunissant les acteurs de l'addictologie, de la médecine somatique, de l'accès aux droits, des organismes sociaux et des transports du territoire et alentours (Alençon) qui aura en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'analyser, de façon partagée, des situations complexes de repérage, pré et post accompagnement, prise en charge des patients et populations. Repérer : Qui intervient ? A quel moment ?</li> <li>- Proposer des outils formalisés pour une prise en charge ou une amélioration du parcours de soins durables. Ex : Améliorer la mobilité via le dispositif TAD et le compléter par d'autres modes de transport associatif pour couvrir l'ensemble du territoire (ex : « transport associatif » de la MSA développé dans la Manche), proposer des consultations avancées en addictologie, des Consultations Jeunes Consommateurs, promouvoir les conventionnements entre les structures d'addictologie sanitaire (service addictologie du Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême) et médicosociale (CSAPA de l'ANPAA).</li> <li>- Faire reconnaître la coordination des professionnels (et ses outils de formalisation) en nommant un référent mandaté pour participer aux travaux régionaux du plan de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion et du PRAPS.</li> </ul>
<i>Public cible</i>	Les professionnels et structures des secteurs de l'addictologie, de la médecine somatique, de l'accès aux droits, des organismes sociaux et des transports du territoire et alentours Les populations des territoires du Pays du Perche Ornais
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2018 : Mise en œuvre des analyses de projets partagés 2019 : Création ou renforcement d'outils formalisés pour améliorer la prise en charge et le parcours de soin.
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontre du groupe de travail "conduites addictives"</li> <li>• Nombre et type (champ d'intervention et public visé) de professionnels investis dans le groupe de travail "conduites addictives"</li> <li>• Nombre et type de situations complexes analysées de façon partagée sur le territoire</li> <li>• Nombre et type (champ d'intervention et public visé) de professionnels participant aux analyses partagées de situations</li> </ul>

	<p>complexes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre et type de coordinations/dispositifs complémentaires identifiés comme nécessaires</li><li>• Nombre et type de coordinations/dispositifs complémentaires créés</li><li>• Adéquation entre les coordinations/dispositifs créés et les situations complexes rencontrées</li></ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution de la coordination entre les acteurs selon les professionnels</li><li>• Qualité de la coordination mise en œuvre selon les professionnels</li><li>• Qualité de la prise en charge globale des populations selon les professionnels</li></ul>
--	---

## Axe 2 : Prévenir et agir sur les conduites addictives

**Orientation N°2 : Promouvoir les modes de vie favorables à la santé et coordonner les projets menés dans le domaine des conduites addictives.**



**Objectif N°1 : Renforcer les compétences psychosociales des adolescents et jeunes adultes en y associant la cellule familiale.**

***Fiche-action N°11***

Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

### **Objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé :**

Axe santé mentale :

1. 1. 1 Privilégier l'approche basée sur le développement des compétences psycho-sociales dans la démarche de prévention (conduites à risque, addictions, ...) avec les enfants et les adolescents (6-18 ans) et jeunes adultes de 18 à 25 ans.

### **Objectifs du Schéma régional de prévention :**

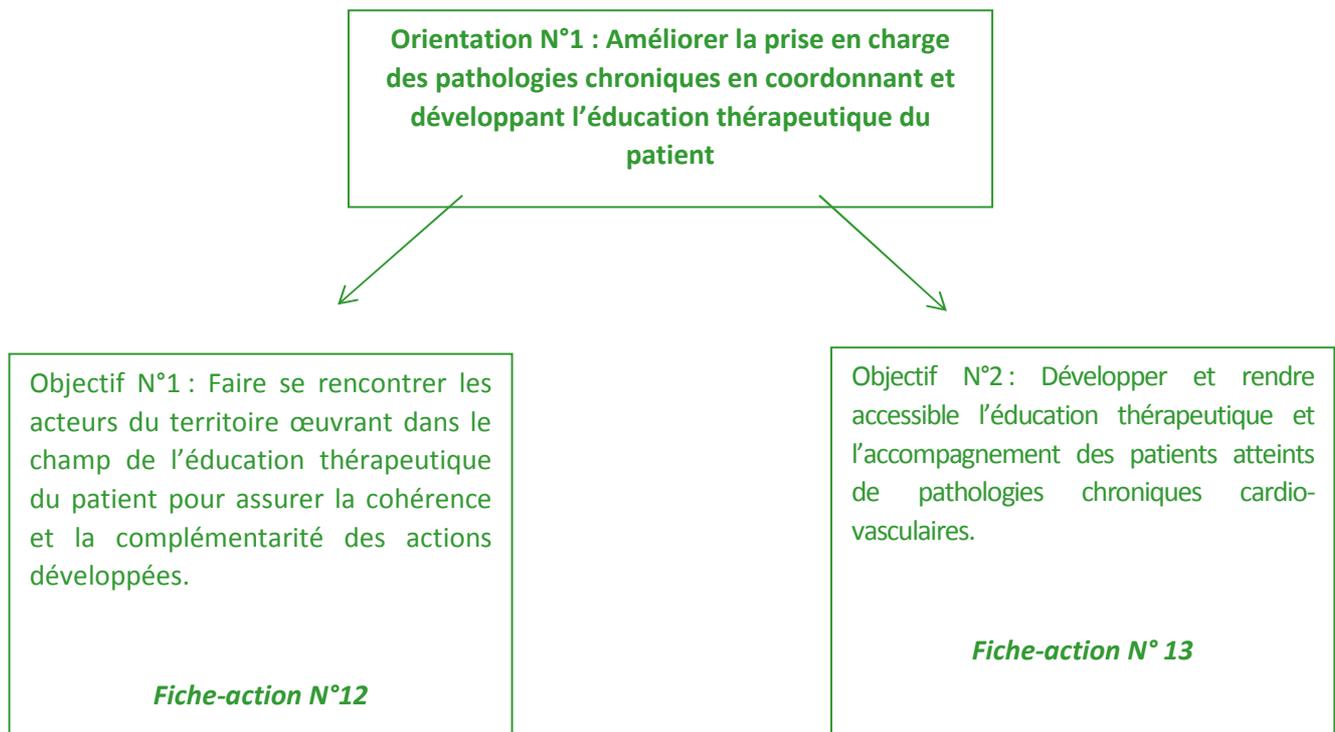
- Développer la promotion de la santé, pour maintenir ou améliorer des espaces de vie favorables à la santé et valoriser l'action des opérateurs ayant des savoir-faire en prévention, promotion de la santé et éducation thérapeutique du patient.

Fiche-action N°11 (Axe 2, orientation 2, objectif 1)	Renforcer les compétences psychosociales des adolescents et jeunes adultes en y associant la cellule familiale
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défi, encouragement entre pairs</li> <li>- Utilisation des réseaux sociaux</li> <li>- Banalisation de la consommation excessive d'alcool et de cannabis</li> <li>- Utilisation festive de l'alcool (comme moyen de ou comme but en soi)</li> <li>- Consommation d'alcool : phénomène régulier et moment de partage avec les autres</li> <li>- Consommation de plus en plus précoce</li> <li>- Difficultés pour se déplacer/désœuvrement lié au manque de transport</li> <li>- Occupation par défaut « boire »</li> <li>- Recherche d'un état « différent »</li> <li>- Consommation des parents</li> <li>- Carences éducatives</li> <li>- Manque de lieux d'accueil et d'écoute pour les jeunes</li> <li>- Manque de référents adultes responsables</li> </ul> <p>Besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des actions de prévention à destination des parents, agir sur la parentalité, sensibiliser les parents aux risques liés aux addictions</li> <li>- Travailler sur la transmission générationnelle</li> <li>- Étudier les raisons qui poussent les jeunes vers l'état d'ivresse</li> <li>- Travailler avec et auprès des communautés éducatives en général</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Permettre aux parents d'accéder à l'information et d'échanger sur la problématique des addictions chez les jeunes</p> <p>Permettre aux jeunes de renforcer leurs compétences psychosociales : connaissance de soi, esprit critique, gestion des émotions/stress,... et leurs facteurs de protection</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Proposer aux parents d'adolescents et de jeunes adultes d'accéder à des informations dans le domaine des addictions</p> <p>Créer des occasions, pour les parents d'adolescents et de jeunes adultes, d'échanger sur ce thème</p> <p>Construire un ou plusieurs programmes de développement des compétences psychosociales</p> <p>Créer des opportunités d'échanger sur les addictions, librement, avec des groupes d'adolescents et de jeunes adultes</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Pays du Perche ornais, Mission Locale L'Aigle / Mortagne-au-Perche

<i>Partenaires potentiels concernés</i>	Etablissements scolaires, Mission Locale, animateurs jeunesse des EPCI, Maison Familiale Rurale (MFR), organismes de formation, Bureau Information Jeunesse (BIJ), Agence Régionale de Santé, Pays du Perche ornais, Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p><b>Actions auprès des parents :</b>  Identifier les lieux/espaces/supports permettant aux parents d'adolescents et de jeunes adultes d'accéder à des informations  Investir ces lieux/espaces/supports de la problématique des addictions  Proposer aux parents des temps d'information s'appuyant sur des outils ludiques, attractifs et permettant les échanges</p> <p><b>Actions auprès des jeunes :</b>  Expérimenter, au sein d'un établissement scolaire, la construction d'un programme de développement des compétences psychosociales. Formation/information de l'équipe éducative, co-construction de séances d'intervention, animation auprès des adolescents, évaluation.</p> <p>Les compétences psychosociales sont la capacité pour chacun à faire face aux exigences et épreuves de la vie quotidienne. On peut identifier 10 compétences clés utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres</li> <li>- Savoir communiquer efficacement / Etre habile dans les relations interpersonnelles</li> <li>- Savoir résoudre des problèmes / Savoir prendre des décisions</li> <li>- Avoir une pensée critique / Avoir une pensée créatrice</li> <li>- Savoir réguler ses émotions / Savoir gérer son stress</li> </ul> <p>Pour exemple : Faire des choix en matière de consommation de tabac peut être influencé par : sa connaissance de soi, sa connaissance et sa capacité à gérer ses émotions et son stress (repérer les sources de stress et d'angoisses, de plaisir, identifier comment apaiser stress et angoisse ou trouver du plaisir autrement qu'en consommant du tabac), sa capacité au regard critique (comprendre la manipulation de l'industrie du tabac, l'influence des pairs,...) et sa capacité à prendre des décisions (être capable de refuser, de faire appel à des professionnels ou à son entourage pour être aidé,...).</p> <p>Proposer des temps d'échanges, libres, aux adolescents et aux jeunes pour aborder cette problématique avec des professionnels</p>
<i>Public cible</i>	Adolescents et jeunes adultes Parents d'adolescents et jeunes adultes Professionnels des structures œuvrant auprès des jeunes
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais

<i>Calendrier prévisionnel</i>	Recrutement d'un volontaire dans le cadre du Service Civique fin 2015 Montage et réalisation des premières actions : janvier à juin 2016
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type d'informations/actions d'informations réalisées</li> <li>• Nombre et type (territoire et âge des enfants) de parents concernés par ces informations/actions d'information</li> <li>• Nombre et type d'occasions créées pour échanger avec les parents sur le thème de l'adolescence et la jeunesse</li> <li>• Nombre et type (territoire et âge des enfants) de parents concernés par ces occasions d'échanger sur l'adolescence et la jeunesse</li> <li>• Nombre et type de programmes visant le développement des compétences psychosociales construits</li> <li>• Nombre et type (territoire et âge) des publics visés par ces programmes de développement des compétences psychosociales</li> <li>• Nombre et type d'opportunités créées pour échanger avec les adolescents sur le thème de l'adolescence et la jeunesse</li> <li>• Nombre et type (territoire et âge) d'adolescents et jeunes concernés par ces opportunités d'échanger sur l'adolescence et la jeunesse</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des informations et échanges selon les parents</li> <li>• Qualité de l'accès aux informations selon les parents</li> <li>• Satisfaction des parents quant aux actions proposées</li> <li>• Evolution des compétences psychosociales selon les jeunes</li> <li>• Satisfaction des jeunes quant aux actions proposées</li> </ul>

### Axe 3 : Prévenir et prendre en charge les maladies cardio-vasculaires



Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

#### **Objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé :**

Axe maladie chronique :

2.1.2 Développer l'éducation thérapeutique du Patient (ETP) et l'accompagnement des patients pris en charge pour obésité, diabète ou dyslipidémie sur l'ensemble du territoire.

#### **Objectifs du Schéma Régional de Prévention :**

Prévention au bénéfice du patient - Education

Axe 1 : Mettre en place une organisation territoriale de l'ETP :

- Favoriser le développement de l'ETP et l'accompagnement sur le territoire.
- Disposer dans la région d'un ensemble d'éducateurs soignants en ETP et de lieux identifiés pour la réalisation des ateliers en proximité.
- Avec les professionnels de santé, développer une éducation thérapeutique de premier recours intégrée aux soins et coordonnée par le médecin traitant.

Axe 3 : Développer l'ETP en faveur des patients les plus éloignés du système de soins :

- Développer l'ETP auprès des populations défavorisées.

Les enjeux de l'ETP en région : pour les pathologies les plus fréquentes (diabète, obésité, cardiovasculaire, respiratoire)

- Harmoniser les programmes et rendre accessible l'ETP pour tous les patients.
- Intégrer l'ETP au parcours de soins en s'appuyant notamment sur la nouvelle convention médicale.
- Renforcer la coordination entre ville et hôpital.
- Améliorer la lisibilité de l'offre en ETP sur le territoire.

<b>Fiche-action N°12</b> (Axe 3, orientation 1, objectif 1)	<b>Faire se rencontrer les acteurs du territoire œuvrant dans le champ de l'éducation thérapeutique du patient pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions développées</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de médecins généralistes en baisse</li> <li>- Peu de programmes d'éducation thérapeutique formalisés sur le territoire</li> <li>- Nombreux acteurs (CPAM, UC- IRSA, MSA, ERET, PSLA) mobilisables</li> </ul> <p>Besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'éducation thérapeutique sur le territoire et les coordinations des acteurs : médecins, Centre Hospitalier, secteur sportif</li> <li>- Favoriser la transmission des informations : continuité des soins, retour à domicile, diagnostic et accompagnement en accueil de jour, messagerie cryptée</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Permettre aux professionnels œuvrant dans le champ de l'éducation thérapeutique de se rencontrer et de partager les actions développées ou à développer au sein du territoire</p> <p>Permettre aux professionnels de repérer et de partager les besoins des populations en matière d'éducation thérapeutique du patient</p> <p>Rendre lisible, pour chacun, les professionnels formés à l'éducation thérapeutique sur le territoire et ceux potentiellement à former.</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Créer un comité technique « éducation thérapeutique » regroupant l'ensemble des acteurs de l'éducation thérapeutique</p> <p>Partager régulièrement des informations concernant l'offre proposée au sein du territoire</p> <p>Identifier, de façon partagée, les besoins et attentes des populations et des prescripteurs et l'offre du territoire en matière d'éducation thérapeutique</p> <p>Rendre lisible l'offre en matière d'éducation thérapeutique à développer prioritairement au sein du territoire</p> <p>Repérer, de façon partagée, les professionnels formés et ceux à former à l'éducation thérapeutique présents dans le territoire</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	<p>Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême</p> <p>Espace Régional d'Education Thérapeutique (ERET) Basse-Normandie</p>
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	<p>Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), UC-IRSA, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), professionnels libéraux médicaux et para-médicaux, pharmaciens, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Méthode d'Action pour</p>

	<p>l'Intégration des services d'aides et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), Caisse d'Assurance pour la Retraite et la Santé Au Travail (CARSAT), service d'Hospitalisation A Domicile (HAD), Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA ) et service prévention de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)</p>
<p><i>Description et modalités d'intervention</i></p>	<p>Une base territoriale de l'Espace Régional d'Education Thérapeutique de Basse-Normandie (ERET BN) doit se créer prochainement sur le territoire Alençon-Mortagne au Perche. L'équipe de coordination pourra porter certaines de ces missions :</p> <p><b>Repérer les acteurs</b> mobilisés au sein du territoire sur les questions d'éducation thérapeutique ainsi que les ressources dans ce domaine présentes dans le département ou la région.</p> <p>Faire se rencontrer l'ensemble de ces acteurs et constituer un comité technique « éducation thérapeutique ».</p> <p>Dans un premier temps ce <b>comité technique aura en charge de réaliser un état des lieux de l'offre, des besoins et des attentes.</b> Cet état des lieux pourra prendre la forme de réunions, d'enquête par questionnaires,...</p> <p>Cet état des lieux permettra d'identifier les actions à développer pour améliorer l'offre en matière d'éducation thérapeutique : formation des professionnels, type de programmes à développer, problématique de santé à viser par les programmes.</p> <p>Cette identification partagée servira de base de travail commune pour développer et rendre accessible l'éducation thérapeutique, mutualiser les ressources et rendre cohérentes les actions développées.</p> <p>Cette première étape réalisée, le comité technique « éducation thérapeutique » pourra se réunir régulièrement pour <b>partager les informations</b> issues des actions menées, échanger sur les actions à mener, et s'assurer de l'adéquation entre l'offre et les besoins et attentes du territoire.</p> <p>Cette première étape permettra également d'établir un <b>plan local de formation/sensibilisation</b> partagé et adapté aux besoins du territoire.</p>
<p><i>Public cible</i></p>	<p>Professionnels et structures œuvrant dans le domaine ou en lien avec l'éducation thérapeutique</p>
<p><i>Secteur géographique</i></p>	<p>Pays du Perche ornais</p>
<p><i>Calendrier prévisionnel</i></p>	<p>2016 : création du comité technique et réalisation du diagnostic partagé</p>

<p><i>Evaluation du processus et des résultats</i></p>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création effective d'un comité technique "éducation thérapeutique"</li> <li>• Nombre et type (champ d'intervention et programmes menés) de professionnels mobilisés dans ce comité technique</li> <li>• Nombre et type d'informations partagées entre les professionnels</li> <li>• Réalisation effective de l'analyse de la situation en matière d'éducation thérapeutique</li> <li>• Identification effective de l'offre et des manques en matière d'éducation thérapeutique sur le territoire</li> <li>• Nombre et type d'actions menées pour rendre lisible l'offre en éducation thérapeutique</li> <li>• Nombre de professionnels formés à l'éducation thérapeutique au sein du territoire</li> <li>• Nombre de professionnels à former à l'éducation thérapeutique au sein du territoire</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la connaissance et du partage d'actions selon les professionnels de l'éducation thérapeutique</li> <li>• Qualité des relations et des échanges selon les professionnels de l'éducation thérapeutique</li> <li>• Evolution de la mutualisation dans les actions menées selon les professionnels de l'éducation thérapeutique</li> <li>• Evolution de la connaissance des besoins et des manques du territoire selon les professionnels de l'éducation thérapeutique</li> <li>• Evolution de la connaissance des professionnels formés et ceux à former selon les professionnels de l'éducation thérapeutique</li> </ul>
--	--

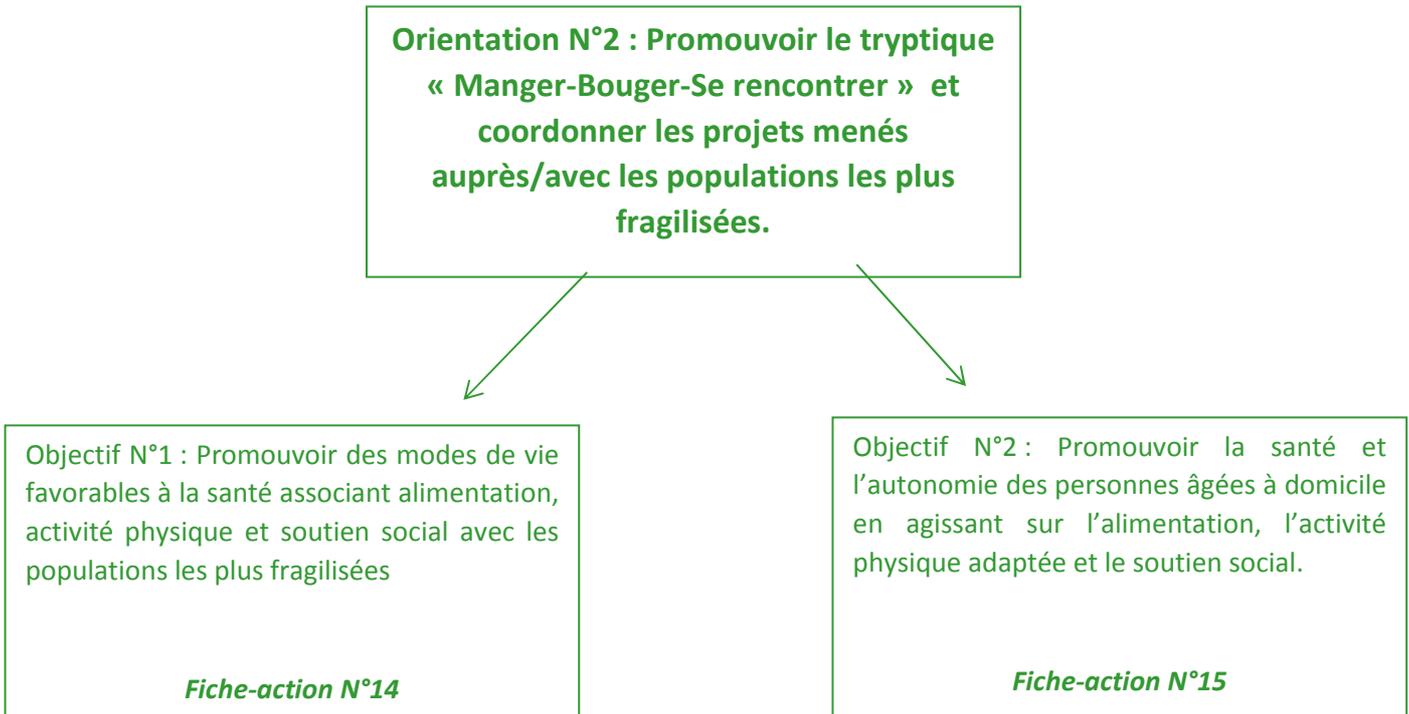
<b>Fiche-action N°13</b> (Axe 3, orientation 1, objectif 2)	<b>Développer et rendre accessible l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients atteints de pathologies chroniques cardio-vasculaires</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de programmes d'éducation thérapeutique formalisés sur le territoire</li> <li>- Problème de mobilité et de déplacements des populations</li> <li>- Population vieillissante</li> <li>- Problèmes financiers/précarité</li> <li>- Sédentarité</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Proposer, au sein du territoire, des programmes d'éducation thérapeutique cohérents, complémentaires, et adaptés à la population et aux besoins/attentes du territoire</p> <p>Permettre aux « prescripteurs » de l'éducation thérapeutique de se mobiliser et de prendre part au développement de l'éducation thérapeutique dans le territoire</p> <p>Permettre aux professionnels et structures du territoire « orienteurs » d'informer et d'accompagner leurs usagers vers l'éducation thérapeutique</p> <p>Permettre à la population de prendre connaissance de l'offre en matière d'éducation thérapeutique accessible au sein du territoire</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Mettre en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique au sein du territoire</p> <p>Réunir les « prescripteurs » des programmes d'éducation thérapeutique pour les informer de l'offre locale, de leur rôle et missions, et mettre en avant la plus-value de l'éducation thérapeutique pour eux-mêmes et leurs patients</p> <p>Informer les structures et professionnels potentiels « orienteurs » vers les programmes d'éducation thérapeutique, de l'offre locale et des conditions d'accès à cette offre</p> <p>Informer la population de l'offre locale et la sensibiliser à ce qu'est l'éducation thérapeutique et son intérêt pour un patient atteint de maladie chronique cardio-vasculaire</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Co-portage Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême Espace Régional d'Education Thérapeutique Basse-Normandie
<i>Partenaires potentiels</i>	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), UC-IRSA, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), professionnels libéraux

<i>concernés</i>	médicaux et para-médicaux, pharmaciens, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), Caisse d'Assurance pour la Retraite et la Santé Au Travail (CARSAT), Conseil départemental de l'Orne, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), Mutualité Française Normandie, service d'Hospitalisation A Domicile (HAD), Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CC/IAS)
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p>Poursuivre les rencontres du comité technique « éducation thérapeutique » pour <b>mettre en œuvre ou construire des programmes d'éducation thérapeutique cohérents et complémentaires</b>. Ces programmes devront répondre aux besoins et attentes de la population et des « prescripteurs » du territoire. Ils prendront en compte les particularités locales : sédentarité, faible mobilité, population vieillissante.</p> <p><b>Organiser une rencontre</b> avec les professionnels libéraux médicaux et l'ensemble des <b>potentiels « prescripteurs »</b> des programmes d'éducation thérapeutique. L'objectif sera de convaincre les uns et les autres de l'intérêt et de la plus-value d'un programme pour un patient atteint de maladie chronique, présenter le fonctionnement des programmes et les modalités d'accès, fournir tous les outils nécessaires pour faciliter le rôle de prescripteur. Des rencontres individuelles seront également à envisager.</p> <p><b>Organiser une rencontre avec les potentiels « orienteurs »</b> et diffuseur de communication auprès de la population. L'objectif est de présenter ce qu'est l'éducation thérapeutique, son intérêt et sa plus-value, les programmes existants, les modalités d'accès aux programmes, les interlocuteurs clés pour faciliter les orientations et les accompagnements vers les prescripteurs. Proposer des outils de communication simples et concrets, aux professionnels au contact de la population, pour faciliter le rôle des « orienteurs ».</p> <p>Construire des actions/événements pour <b>communiquer auprès de la population</b> sur ce qu'est l'éducation thérapeutique, l'offre locale et lever les freins éventuels pour l'accès à ces programmes. L'objectif est de rendre concret ce qu'est un programme d'éducation thérapeutique. Ex : Organisation d'un ciné-débat sur ce thème, ateliers pratiques de mise en situation, utilisation des outils de communication de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), .....</p>
<i>Public cible</i>	Professionnels et structures œuvrant dans le domaine ou en lien

	avec l'éducation thérapeutique Prescripteurs et orienteurs des programmes d'éducation thérapeutique Populations du territoire du Pays du Perche ornais
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2016 – 2017 : organisation des rencontres « prescripteurs » et « orienteurs » et populations
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et thèmes des programmes d'éducation thérapeutique menés</li> <li>• Nombre et type (âge et territoire) de patients concernés</li> <li>• Nombre de rencontres organisées à destination des "prescripteurs" pour faciliter l'accès aux patients aux programmes d'éducation thérapeutique</li> <li>• Nombre et territoire d'intervention des "prescripteurs" ayant participé aux rencontres pour faciliter l'accès aux patients aux programmes d'éducation thérapeutique</li> <li>• Nombre et type d'informations réalisées à destination des "orienteurs" pour présenter l'offre et les conditions d'accès à l'offre locale</li> <li>• Nombre et type "d'orienteurs" ayant reçu les informations pour présenter l'offre et les conditions d'accès à l'offre locale</li> <li>• Nombre et type d'informations réalisées à destination des patients pour présenter l'offre et les conditions d'accès à l'offre locale</li> <li>• Nombre et type "d'orienteurs" ayant reçu les informations pour présenter l'offre et les conditions d'accès à l'offre locale</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre effective de programmes d'éducation thérapeutique du patient</li> <li>• Adéquation entre les programmes d'éducation thérapeutique et les besoins du territoire</li> <li>• Satisfaction des patients quant aux programmes proposés</li> <li>• Qualité de la mobilisation des "prescripteurs" vers les programmes d'éducation thérapeutique selon les "prescripteurs" eux-mêmes et les pilotes des programmes</li> <li>• Qualité des relations des "prescripteurs" avec les pilotes des programmes d'éducation thérapeutique</li> <li>• Qualité des informations reçues pour permettre l'orientation et l'accompagnement des patients selon les "orienteurs"</li> <li>• Qualité des accompagnements des patients vers les</li> </ul>

	<p>programmes d'éducation thérapeutique selon les "orienteurs"</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Satisfaction des populations quant aux informations transmises concernant l'offre en éducation thérapeutique</li></ul>
--	---

### Axe 3 : Prévenir et prendre en charge les maladies cardio-vasculaires



Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

#### **Objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé :**

Axe maladies chroniques :

2. 1. 1 Agir sur les déterminants de santé en développant la prévention universelle par des actions concertées inscrites dans la durée en privilégiant le développement des compétences psychosociales.

Axe périnatalité et petite enfance :

2. 1. 2 Développer la « Culture santé » auprès des populations précaires

#### **Objectifs du Schéma régional de prévention :**

- Développer la promotion de la santé, pour maintenir ou améliorer des espaces de vie favorables à la santé et valoriser l'action des opérateurs ayant des savoir-faire en prévention, promotion de la santé et éducation thérapeutique du patient.

Axe 1 : Mieux définir et organiser l'offre en prévention/promotion de la santé :

– Favoriser l'accès aux services : prendre en compte les freins culturels et sociaux dans l'accès à la prévention.

### **Objectifs du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins :**

Pour les personnes âgées isolées, l'accès à la santé est limité, surtout en milieu rural, par des freins liés à la mobilité, à la proximité des acteurs de la santé (soins et prévention). La précarité financière peut parfois accentuer ces limites dans l'accès à la santé.

L'accès à la prévention des populations fragilisées, même s'il n'est pas limité à des freins liés au coût, est souvent entravé par des freins sociaux et culturels réels.

Fiche programme N°5 : Développement des actions de prévention/santé communautaire en proximité. Cet objectif vise à encourager les actions de santé communautaire dans les lieux et sur les supports du lien social.

Fiche programme N°13 : Travail en réseau sur le territoire de proximité. Cet objectif vise à faciliter le travail en réseau sanitaire/social sur le territoire de proximité.

### **Objectifs du Plan Régional Sport, Santé, Bien-Etre (PRSSBE) :**

Il s'agit d'aider à la reprise progressive d'une activité physique des personnes qui se sont, pour une raison ou une autre, éloignées de toute pratique, en les conseillant, en les soutenant, et en personnalisant l'activité qui leur est proposée en fonction de leurs désirs de pratique.

Le PRSSBE s'articule autour de trois axes forts :

- Recenser et donner une meilleure visibilité aux structures et professionnels sportifs développant une offre d'activités physiques et sportives adaptée à ces publics, puis développer cette offre
  
- Intégrer les activités physiques et sportives dans le parcours de santé et plus globalement le parcours de vie de la personne, afin de prendre en considération l'ensemble des éléments relatifs à sa santé, à ses souhaits, son histoire, son mode de vie, et en visant une inscription de cette pratique dans la durée
  
- Inciter les médecins et les autres professionnels de santé à recommander des activités physiques et sportives à leurs patients, au travers de formation et de rencontres avec le milieu sportif, et grâce à la création d'un réseau régional regroupant l'ensemble des partenaires concernés afin de tous œuvrer dans le même sens.

<b>Fiche-action N°14</b> (Axe 3, orientation 2, objectif 1)	<b>Promouvoir des modes de vie favorables à la santé associant alimentation, activité physique et soutien social avec les populations les plus fragilisées</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitudes alimentaires peu favorables à la santé</li> <li>- Sédentarité</li> <li>- Stress, souci de l'avenir</li> <li>- Image de soi, négligence</li> <li>- Problèmes financiers/précarité</li> </ul> <p>Actions : de nombreux acteurs souhaitent ou développent des actions.</p> <p>CAISSE de Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT), UC-IRSA, Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, Comité Départemental Olympique et Sportif, MAP, SIEL BLEU, Mutualité Française Normandie, Mutualité Sociale Agricole.</p>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Mobiliser les associations sportives locales pour la mise en œuvre d'« espaces sport/santé » lors d'événements organisés au sein du territoire</p> <p>Développer ou renforcer un programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée au sein des établissements scolaires (collèges/lycées)</p> <p>Permettre aux populations les plus fragilisées d'accéder à des actions de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée adaptées</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Identifier les associations sportives locales et structures proposant des activités dans le domaine de l'activité physique, de la santé et de l'alimentation.</p> <p>Construire et mettre en œuvre, ensemble, un « espace sport/santé » à l'occasion d'événements locaux</p> <p>Construire, avec les interlocuteurs UNSS du district, une programmation d'actions pour aborder la question du sport/santé à l'occasion des événements proposés</p> <p>Proposer, plus largement, aux établissements scolaires (collèges et lycées) d'intégrer des actions sport/santé aux bénéficiaires de tous</p>

	<p>Identifier les besoins, attentes et freins des populations les plus fragilisées en matière d'activité physique et d'alimentation équilibrée</p> <p>Construire, de façon partagée (professionnels au contact de la population et potentiels intervenants), des actions collectives ciblées pour répondre aux besoins identifiés et lever les freins</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	<p>Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)</p> <p>Conseil Départemental de l'Orne</p>
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	<p>Intervenants auprès des enfants et jeunes : animateurs jeunesse des Communautés de Communes, Jeunesse et sports, Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), Education Nationale</p> <p>Intervenants auprès des publics les plus fragilisés : CESF de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Conseil départemental de l'Orne, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse de Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT), banques alimentaires et aides alimentaires, épiceries sociales, associations d'entraide</p> <p>Clubs sportifs, Espace Régional d'Education Thérapeutique (ERET), Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, MAP, Mutualité Française Normandie, Siel Bleu, association AFRE, Familles Rurales</p>
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p>Réunir les <b>associations sportives</b> du territoire et les accompagner dans la formalisation d'un outil, un « <b>espace sport/santé</b> » ayant pour objectif d'encourager à la pratique d'une activité physique, faire prendre conscience des bienfaits pour la santé, faire émerger les représentations quant à l'équilibre alimentaire.</p> <p>Cet « espace sport/santé » pourra être mis en œuvre à l'occasion d'événements tels que le forum des associations, le handi sport tour, l'opération sentez-vous sport.</p> <p>Organiser une réunion regroupant les représentants de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour proposer <b>d'investir les événements sportifs organisés tout au long de l'année d'une « dimension santé »</b>.</p>

	<p>Ex : Identifier de potentiels intervenants lors de ces événements, travailler sur la restauration et le goûter, ...</p> <p>Plus largement, en lien avec ces événements sportifs, proposer aux établissements scolaires, collèges et lycée du territoire, de développer un projet annuel alliant sport et santé</p> <p>Ex : représentations et prise en compte de sa santé, travail sur la restauration collective, animation d'ateliers sur l'alimentation, ...</p> <p><b>Identifier, de façon partagée, les besoins et les freins des populations les plus fragilisées</b> pour renforcer la pratique d'une activité physique ((re)découverte du corps, maîtriser sa respiration, gestion du stress) et d'une alimentation équilibrée dans un objectif de bien-être global</p> <p>Identifier les intervenants en capacité et compétences de répondre à ces besoins</p> <p>Développer ou renforcer des actions collectives ciblées et adaptées. Ces actions permettront de reprendre conscience de son corps, d'être à l'écoute de ses besoins et de réinvestir sa santé. Il sera nécessaire de se questionner sur les modalités d'accompagnement des populations les plus fragilisées vers les actions collectives proposées : démarche de co-construction, sentiment de sécurité et de confiance,..... Des actions collectives, sur lesquelles s'appuyer, existent telles que les ateliers cuisine et jardins partagés.</p>
<i>Public cible</i>	Adolescents Population du territoire - Populations fragilisées du territoire
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2016 : organisation des différentes réunions 2016-2017 : identification des besoins et des freins
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type (statut et territoire) de structures proposant des activités dans le domaine de l'activité physique et de l'alimentation recensées</li> <li>• Construction effective d'un "espace sport/santé"</li> <li>• Nombre et type d'événements utilisant un "espace sport/santé"</li> <li>• Nombre et type (champ d'intervention et public visé) de professionnels mobilisés dans la mise en œuvre d'un "espace sport/santé"</li> <li>• Construction effective d'une programmation locale d'actions</li> <li>• Nombre et type (territoire) de professionnels mobilisés dans</li> </ul>

	<p>la mise en œuvre de la programmation locale d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type (territoire) d'établissement ayant mené des actions sport/santé</li> <li>• Nombre d'élèves concernés par les actions sport/santé</li> <li>• Identification effective des besoins, attentes et freins des populations fragilisées</li> <li>• Adéquation entre les besoins, attentes et freins des populations fragilisées et les actions collectives proposées</li> <li>• Nombre et type de professionnels mobilisés dans la construction d'actions collectives</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de la mobilisation des acteurs locaux dans la construction et mise en œuvre d'un "espace sport/santé"</li> <li>• Evolution du nombre et de la qualité des actions « Activité physique/alimentation » menées au sein des établissements scolaires</li> <li>• Satisfaction des établissements scolaires ayant mis en œuvre un programme d'activité physique/alimentation</li> <li>• Evolution de l'accès à des activités "activité physique/alimentation" des populations fragilisées</li> <li>• Satisfaction des populations fragilisées quant aux actions proposées</li> </ul>
--	--

Fiche-action N°15 (Axe 3, orientation 2, objectif 2)	Promouvoir la santé et l'autonomie des personnes âgées à domicile en agissant sur l'alimentation, l'activité physique adaptée et le soutien social
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'autonomie</li> <li>- Isolement</li> <li>- Solitude</li> <li>- Problème financiers/précarité</li> </ul> <p>Besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'activité physique adaptée (APA) notamment après une hospitalisation, développer des APA à domicile...</li> <li>- Lutter contre la sédentarité</li> <li>- Développer les bonnes pratiques auprès des personnes âgées afin d'éviter en autres, les chutes...</li> <li>- les personnes âgées ne cuisinent plus (portage des repas à domicile), développer des actions à destination des aidants familiaux pour la préparation de repas à domicile, équilibre alimentaire et petit budget...</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	<p>Coordonner et mutualiser, localement, les actions menées par les professionnels dans le Perche</p> <p>Permettre aux personnes âgées à domicile de redécouvrir / mettre en œuvre une activité physique adaptée régulière</p> <p>Permettre aux personnes âgées à domicile et à leurs aidants de manger équilibré et de qualité</p>
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Réaliser de manière partagée un diagnostic des besoins et de l'offre en matière d'activités physiques et d'équilibre alimentaire à destination des personnes âgées à domicile</p> <p>Accompagner les personnes âgées à domicile dans la pratique d'une activité physique sécurisée dans ou hors domicile</p> <p>Développer une offre d'actions collectives pour répondre aux besoins des personnes âgées isolées à domicile en matière d'alimentation</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Centre Local d'Information de Coordination (CLIC)

	Mutualité Sociale Agricole (MSA)
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	<p>- Pour l'identification des besoins : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), portage de repas, Transports A la Demande (TAD), Centre Hospitalier de Mortagne-Bellême, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Conseil Départemental de l'Orne, Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Aide à domicile (UNA, ADMR), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale (CC/IAS),</p> <p>- Pour l'élaboration des actions : partenaires précédents et Mutualité française Normandie, Siel Bleu, Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV)</p> <p>- Pour la mobilisation des personnes âgées : Partenaires précédents et Pays du Perche Ornaïs, élus des communes, associations de loisirs et d'activités pour seniors</p>
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p>Au sein du <b>Comité de concertation et de coordination des actions</b> mobilisant les professionnels menant des actions notamment collectives auprès des personnes âgées (cf : fiche-action n°4 : Rendre actrices de leur santé, les populations vieillissantes et notamment celles isolées à domicile) : <b>identifier les besoins, attentes, offre</b> dans le domaine de l'activité physique adaptée et de l'alimentation. Étudier les possibilités de mutualisation et cohérence entre les actions développées ou à développer.</p> <p><b>Développer des activités physiques adaptées</b> en prenant en compte l'accessibilité de ces activités (lien avec les TAD) : gym mémoire, gym équilibre, gym douce, marche, ....</p> <p><b>Développer des actions collectives ou individuelles adaptées pour promouvoir l'équilibre alimentaire</b> : « repas du voisin », échanges de recettes, cours de cuisine,....</p> <p>S'accorder entre professionnels pour mobiliser les personnes âgées et les <b>accompagner vers les actions proposées.</b></p>
<i>Public cible</i>	Populations âgées, notamment isolées à domicile, du territoire
<i>Secteur</i>	Pays du Perche ornaïs

<i>géographique</i>	
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<p>Fin 2015 : partage au sein du Comité de concertation et de coordination des actions menées et du diagnostic du territoire</p> <p>2016 : Mise en œuvre d'actions partagées sur un ou plusieurs territoires</p>
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation effective d'un diagnostic</li> <li>• Nombre et type de professionnels (champ d'intervention et territoire) mobilisés lors du diagnostic</li> <li>• Existence d'une offre d'activités effective à destination des personnes âgées isolées à domicile</li> <li>• Nombre et type de professionnels (champ d'intervention et territoire) mobilisés dans la construction de l'offre</li> <li>• Nombre et type de personnes âgées accompagnées dans la pratique d'une activité physique sécurisée à domicile</li> <li>• Nombre et type de professionnels (champ d'intervention et territoire) mobilisés dans la proposition d'activités physiques sécurisées dans ou hors domicile</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'offre d'activités proposée selon les professionnels</li> <li>• Coordination et mutualisation effective de l'offre selon les professionnels</li> <li>• Adéquation de l'offre d'activité physique avec les besoins des personnes âgées à domicile</li> <li>• Satisfaction des personnes âgées à domicile quant à l'offre d'activités physiques adaptées proposée</li> <li>• Adéquation des actions proposées avec les besoins des personnes âgées à domicile</li> <li>• Satisfaction des personnes âgées à domicile quant à l'offre d'actions collectives proposée</li> </ul>

## Axe 4 transversal : Garantir l'accès aux soins pour tous

**Orientation N°1 : Rendre le territoire attractif pour de nouveaux professionnels de santé**

Objectif N°1 : Développer les réseaux de santé et une organisation pluridisciplinaires pour accueillir de nouveaux professionnels de santé

***Fiche-action N°16***

Objectif N°2 : Développer l'attractivité du territoire et l'accompagnement pour l'installation de nouveaux professionnels de santé

***Fiche-action N°17***

Ces objectifs renvoient aux objectifs du Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé :

### **Objectifs du Schéma Régional d'Organisation des Soins, volet ambulatoire :**

La politique régionale vise à favoriser la création de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), organisations pluridisciplinaires conçues à l'échelle des bassins de vie. Ces regroupements sont souhaités par les jeunes générations, qui aspirent plus souvent à travailler en équipe, consacrer du temps à la formation et engager de nouvelles activités. L'objectif de cette politique régionale est de garantir l'accès à la prévention et aux soins. Les PSLA permettent ainsi de structurer l'organisation de la continuité des soins, une meilleure prise en charge de certaines maladies chroniques et peuvent apporter une réponse aux besoins sanitaires en matière de prévention et de veille sanitaire.

La question du maintien d'un accès de proximité représente un des axes stratégiques du PRS, et constitue d'ores et déjà une préoccupation majeure des élus locaux. Les contrats locaux de santé, déclinaisons du projet régional de santé, conclus par l'ARS, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, visent une politique locale basée sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Les contrats locaux de santé prendront en compte les projets de santé de territoire.

Charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoires et sur le déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires en Basse-Normandie :

Partageant le souci de l'accès aux soins et face à la persistance de l'évolution défavorable de la démographie médicale, l'URML, le Préfet de région, les Préfets de départements, la Région Basse-Normandie, les Conseils départementaux, l'ARS, les Conseils de l'ordre et l'Université mènent une politique commune pour renforcer l'offre de soins de premiers recours.

Les signataires de la Charte s'engagent à coordonner leurs actions d'incitation, d'accompagnement et de financements des regroupements de professionnels afin de garantir une cohérence à l'action.

<b>Fiche-action N°16</b> (Axe 4, orientation 1, objectif 1)	<b>Développer les réseaux de santé et une organisation pluridisciplinaires pour accueillir de nouveaux professionnels de santé</b>
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'articulation entre les professionnels et les secteurs d'intervention</li> <li>- Une offre de soins qui se dégrade notamment pour les professions de santé libérales</li> <li>- Du temps et des moyens humains de plus en plus limités pour mener des actions</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	Permettre aux futurs et aux professionnels des Pôles et maisons médicales d'être intégrés dans un travail en réseau à l'échelle du territoire
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Construire une coordination territoriale des Pôles et maisons médicales</p> <p>Soutenir et accompagner les projets émergents et faire émerger de nouveaux projets de Pôles et maisons médicales</p> <p>Intégrer les Pôles et maisons médicales dans les actions de santé menées au sein des territoires</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Orne
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	<p>Professionnels libéraux médicaux et paramédicaux</p> <p>Pôle de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA)</p> <p>Elus des communautés de communes</p> <p>Comité Opérationnel Départemental (COD) des PSLA et Comité de Suivi Territorialisé</p>
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p>Organiser une <b>coordination territoriale</b> des Pôles et des maisons médicales (existants et en projet) : réunion des associations des Pôles de Santé Libéral Ambulatoire et des représentants des Communautés de Communes.</p> <p>Cette coordination permettra d'articuler, de mutualiser voire d'harmoniser les services proposés au sein des pôles et antennes et des maisons médicales. Elle permettra également de partager les informations concernant le territoire, son évolution et de partager les réflexions pour le rendre attractif aux nouveaux professionnels de santé.</p> <p><b>Accompagner les projets émergents</b> et faire émerger des projets sur les territoires non dotés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les futures installations de professionnels de santé pour l'ingénierie, le projet de santé, l'aménagement des pôles et le</li> </ul>

	<p>travail en réseau.</p> <p><b>Intégrer les pôles dans les actions menées</b> par les différents promoteurs du contrat local de santé.</p>
<i>Public cible</i>	<p>Futurs professionnels libéraux médicaux et paramédicaux du territoire</p> <p>Professionnels des Pôles et maisons médicales</p>
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais
<i>Calendrier prévisionnel</i>	2016 : mise en place de la coordination
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres de la coordination territoriale des Pôles et maisons médicales</li> <li>• Nombre et professionnels investis dans la coordination des Pôles et maisons médicales</li> <li>• Nombre et type de projets émergents soutenus</li> <li>• Nombre et professionnels investis dans le soutien aux projets émergents</li> <li>• Nombre et type d'actions de santé pour lesquelles les Pôles et maisons médicales sont mobilisés</li> <li>• Nombre et sites (Pôles et maisons médicales) concernés par les actions de santé</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité du travail en réseau et de l'intégration dans les territoires selon les futurs et professionnels des Pôles et maisons médicales</li> <li>• Qualité des accompagnements réalisés selon les futurs et professionnels des Pôles et maisons médicales</li> </ul>

Fiche-action N°17 (Axe 4, orientation 1, objectif 2)	Développer l'attractivité du territoire et l'accompagnement pour l'installation de nouveaux professionnels de santé
<i>Diagnostic de la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'articulation entre les professionnels et les secteurs d'intervention</li> <li>- Une offre de soins qui se dégrade notamment pour les professions de santé libérales</li> <li>- Du temps et des moyens humains de plus en plus limités pour mener des actions</li> </ul>
<i>Objectifs spécifiques</i>	Permettre aux futurs professionnels des Pôles et maisons médicales d'être soutenus dans leur installation au sein du territoire
<i>Objectifs opérationnels</i>	<p>Construire un dispositif d'accueil et d'accompagnement à l'installation pour les futurs professionnels de santé</p> <p>Coordonner la communication et les actions de marketing territorial pour rendre le territoire attractif</p>
<i>Promoteur de l'action</i>	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Orne
<i>Partenaires potentiels concernés</i>	<p>Professionnels libéraux médicaux et paramédicaux</p> <p>Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA)</p> <p>Elus des communautés de communes</p> <p>Comité Opérationnel Départemental (COD) des PSLA et Comité de Suivi Territorialisé</p>
<i>Description et modalités d'intervention</i>	<p>Mettre en place un <b>dispositif d'accueil et d'accompagnement</b> pour l'installation des professionnels de santé et de leurs conjoints : identifier des référents dans les territoires, mettre en place un pack accueil services pour la famille, mettre en place un accompagnement pour la recherche d'emploi du conjoint.</p> <p>Coordonner la <b>communication et les actions de marketing territorial</b> : harmonisation et accompagnement à la création de sites internet des pôles (exemple du site du PSLA du Bassin de Mortagne <a href="http://www.polesantemortagne.fr">www.polesantemortagne.fr</a>), réalisation partagée d'actions de promotion (presse, salons...), promotion des installations du territoire auprès des universités.</p>
<i>Public cible</i>	<p>Futurs professionnels libéraux médicaux et paramédicaux du territoire</p> <p>Professionnels des Pôles et maisons médicales</p>
<i>Secteur géographique</i>	Pays du Perche ornais

<i>Calendrier prévisionnel</i>	Fin 2015 : coordination de la communication 2016 : mise en place des outils d'accueil
<i>Evaluation du processus et des résultats</i>	<p>Evaluation du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type d'actions menées pour accueillir et accompagner l'installation de futurs professionnels de santé</li> <li>• Nombre et professionnels investis dans l'accueil et l'accompagnement des futurs professionnels de santé</li> <li>• Nombre et type d'actions de communication et marketing territorial réalisés</li> <li>• Nombre et professionnels investis dans la communication et le marketing territorial</li> </ul> <p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité du soutien proposé selon les futurs professionnels de santé</li> <li>• Nombre et type de professionnels installés suite au soutien proposé</li> </ul>

## A.2/ Coordonnées des référents

Sont présentés dans les tableaux suivants les interlocuteurs respectifs des différents promoteurs d'action.

Axe 1 : Promouvoir la santé mentale et un environnement sain					
Action	Structure	Référent	Fonction du référent	Téléphone	Mail
Fiches actions n°1/2	CPO	Mme WATEL	Coordinatrice	02.33.80.71.40	watel.c@cpo-alencon.net
Fiches actions n°3	Pays du Perche ornais	Mme Aubry	Directrice	02.33.85.80.80	direction.payspercheornais@orange.fr
Fiches actions n°4	CLIC du Perche	Mme FOULON	Coordinatrice du CLIC du Perche Assistante de service social	02.33.73.11.02	contact@clicduperche.org
Fiches actions n°5	Pays du Perche ornais	Mme AUBRY	Directrice	02.33.85.80.80	direction.payspercheornais@orange.fr
Fiches actions n°6	Pays du Perche ornais	Mme AUBRY	Directrice	02.33.85.80.80	direction.payspercheornais@orange.fr
	Conseil Départemental de l'Orne (Circonscription d'action sociale)	Mme LEFEVRE	Responsable	02.33.85.24.20	lefevre.ingrid@orne.fr

## Axe 2 : Prévenir et agir sur les conduites addictives

Action	Structure	Référent	Fonction du référent	Téléphone	Mail
Fiches actions n°7	Centre Hospitalier Marguerite de Lorraine	M. LEGER	Directeur adjoint	02.33.83.40.03	directeur.adjoint@ch-mortagne.fr
Fiches actions n°8	Centre Hospitalier Marguerite de Lorraine	M. LEGER	Directeur adjoint	02.33.83.40.03	directeur.adjoint@ch-mortagne.fr
	ANPAA61	Mme PLOMMEE	Directrice	02.33.26.89.16	francoise.plommee@anpaa.asso.fr
Fiches actions n°9	ANPAA61	Mme PLOMMEE	Directrice	02.33.26.89.16	francoise.plommee@anpaa.asso.fr
Fiches actions n°10	Centre Hospitalier Marguerite de Lorraine	M. LEGER	Directeur adjoint	02.33.83.40.03	directeur.adjoint@ch-mortagne.fr
	ANPAA61	Mme PLOMMEE	Directrice	02.33.26.89.16	francoise.plommee@anpaa.asso.fr
Fiches actions n°11	Pays du Perche ornais	Mme AUBRY	Directrice	02.33.85.80.80	direction.payspercheornais@orange.fr
	Mission Locale L'Aigle-Mortagne	Mme CHESNAY	Chargée de projet	02.33.83.09.42	stephaniechesnay@ml61400.fr

## Axe 3 : Prévenir et prendre en charge les maladies cardio-vasculaires

Action	Structure	Référent	Fonction du référent	Téléphone	Mail
Fiches actions n°12/13	Centre Hospitalier Marguerite de Lorraine	M. LEGER	Directeur adjoint	02.33.83.40.03	directeur.adjoint@ch-mortagne.fr
Fiches actions n°14	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne	Mme LENFANT	Agent de développement	02.33.80.27.63	cdos61@wanadoo.fr
	Conseil Départemental de l'Orne (Circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche)	Mme LEFEVRE	Responsable	02.33.85.24.20	lefevre.ingrid@orne.fr
Fiches actions n°15	CLIC du Perche	Mme FOULON	Coordinatrice Assistante de service social	02.33.73.11.02	contact@clicduperche.org

## Axe 4 : Garantir l'accès aux soins pour tous

Action	Structure	Référent	Fonction du référent	Téléphone	Mail
Fiches actions n°16/17	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) de l'Orne	Dr GAL	Président	02.33.80.46.91	orne@61.medecin.fr

## A.4/ Participants aux différents groupes de travail

Nom	Prénom	Établissement - Organisme
ALLEN	Dominique	Psychologue scolaire
BARRAUD	Amélie	UNA Alençon-Perche
BEAUDOIRE	Fanny	Cadre de santé - Association ASPEC
BEDOUET	Alexandra	Éducatrice spécialisée Association Ysos
BISSON	Florence	Responsable adjoint circonscription d'action sociale Conseil départemental de l'Orne
BLAISE	Didier	Responsable départemental Mouvement vie libre
BLAISE	Lydia	Responsable commission départementale femmes et local Mouvement vie libre
BLIN	Mathilde	Psychologue association Ysos
BLOC	Aurélie	Ergothérapeute - Équipe Spécialisée Alzheimer
BODIGUEL	Isabelle	Médecin Conseil - MSA MOS
BOUGLE	Mathilde	Stagiaire Association Ysos
BOUIS	Arnaud	Directeur Lycée Polyvalent Jean-Monnet à Mortagne-au-Perche
BOURGIN	Nathalie	Infirmière - Coordinatrice SSIAD Bretoncelles
BROSSET	Ophélie	Orthophoniste à Longny-au-Perche
BRULARD	Michel	Responsable Alcool Assistance Secteur de Mortagne-au-Perche
BURLLOT	Dominique	ANPAA Basse-Normandie - Orne
CAILLY	Micheline	Retraitée, Aide-soignante au CH de Mortagne-au-Perche
CARITA	Brigitte	MGEN de l'Orne - Présidente
CHAIGNON	Laurence	Stagiaire CLIC du Perche

Composition des groupes de travail

CHANTREUIL	Christine	Déléguée - MGEN de l'Orne
CHESNAY	Stéphanie	Mission Locale L'Aigle/Mortagne-au-Perche
CHESNIER	Marie-Claude	Médecin responsable - UC-IRSA
COATANEA	Françoise	CIAS de Mortagne-au-Perche
CONSTANTIN	Annie	Associations Familles rurales - Carrouges
DAIREAUX	Alain	Médecin Conseiller DRJSCS Basse-Normandie
DEBAERMAECKER	Christine	Infirmière au CMP enfants et adolescents à Mortagne-au-Perche
DELAHAYE	René	Secrétaire départemental Mouvement vie libre
DELAHAYE	Thérèse	Responsable commission régionale femmes Mouvement vie libre
DELANNOY	Georges	Pilote - MAIA du Perche (retraite)
DESHAYES	Isabelle	Conseillère sociale développement territoire MSA MOS
DROLON	Violaine	Directrice Association ASPEC
DUBREUIL	Romain	Directeur - Bureau Information Jeunesse de l'Orne
EMIN	Anne-Marie	IDE aux collèges de Rémalard et de Longny-au-Perche et dans les écoles du secteur
FAVENNEC	Marie	Infirmière de santé publique ARS de Basse-Normandie
FOULON	Marine	Coordinatrice du CLIC du Perche Assistante de service social
GAL	Jean-Michel	Médecin généraliste Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Orne Président de la conférence de territoire de l'Orne
GALEA	Nathalie	Directrice adjointe ASPEC
HANACHI	Annie	Associations Familles rurales
JACQUIN	Charles-Henry	Directeur des soins CH à Mortagne-au-Perche
JARDIN	Sophie	Cadre de santé CH à Mortagne-au-Perche

Composition des groupes de travail

JOUAUX	Lucile	Directrice Adjointe Territoire Orne - Est Association Ysos
LAMBERT	Michelle	Membre du bureau de la conférence de territoire de l'Orne
LANDE	Catherine	Éducatrice spécialisée au SAVS antenne Alençon ADAPEI
LE GALL	Agnès	Centre d'Information et d'Orientation Mortagne - COP
LEFEVRE	Ingrid	Circonscription d'action sociale à Mortagne-au-Perche
LEGER	Christophe	Directeur Adjoint CH à Mortagne-au-Perche
LENFANT	Cécile	Agent de développement CDOS 61 Maison départementale des sports
LERMIER	Yvanie	Psychologue scolaire
LEROYER	Flavie	Assistante de service sociale CARSAT
LEVEQUE	Bernadette	Conseillère sociale développement territoire (retraite) MSA MOS
LEVERT	Hervé	Directeur CH à Mortagne-au-Perche
LOUISFERT	Marion	Stagiaire MSA - assistant de service social
MANGUIN	Priscilla	Stagiaire administration CH
MECHOUET	Abdelhamid	Docteur, Praticien Attaché Associé CH à Mortagne-au-Perche
MELEUX	Marie	Élève IDE - Croix Rouge
MESLAY	Charlotte	Élève IDE Croix Rouge
MESLOUB-BENHENDA	Imane	Docteur, Praticien Attaché Associé CH à Mortagne-au-Perche
MIDOT-JOANNES	Isabelle	IDE au lycée polyvalent Jean-Monnet à Mortagne-au-Perche
MILLOTTE	Nadège	Infirmière de santé publique ARS de Basse-Normandie
PERRON	Hélène	IDE CH Mortagne-au-Perche
PICHON	Colette	Médecin Conseil, addictologue - MSA MOS
PIETTE	Florence	Responsable développement des territoires MSA

Composition des groupes de travail

PLOMMEE	Françoise	Directrice ANPAA 61
PONSOT	Florence	Médecin de PMI – Conseil Départemental 61
PORNET	Carole	Médecin de Santé Publique ARS de Basse-Normandie
SABBAHI	Ophélie	Pilote MAIA du Perche
SALZE	Marie-Laure	Médecin - Centre médico-scolaire Mortagne-au-Perche
SILLIERE	Jean	Membre du bureau de la conférence de territoire de l'Orne
SIOHAN	Violaine	Mutualité Française Normandie
SIOUTAS	Alexandre	Stagiaire CH de Mortagne-au-Perche
SUZANNE	Chantal	Docteur, Praticien Hospitalier CH à Mortagne-au-Perche
TARSISSI	Omar	Médecin conseil chef de service Service médical d'Alençon (ELSM)
THOMAS	Delphine	IDE Association Ysos
TULANE	Justine	Assistante de service sociale PASS CH
VADROT	Cécile	Éducatrice spécialisée CAARUD
VANSTAEN	Émilie	ERET de Basse-Normandie Coordinatrice paramédicale
VIVIEN	Géraldine	ERET de Basse-Normandie Coordinatrice administrative

## A.5/ Glossaire

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
ADAPEI :	Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales
ADMR :	Aide à Domicile en Milieu Rural
AFRE :	Association Familles Rurales Entraide
AIR COM :	Air Calvados Orne Manche
ANAIIS :	Association d'Action et d'Insertion Sociale
ANPAA :	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ARIM :	Association de Restauration IMmobilière
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASPEC :	Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébrolésées
ATMPO :	Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne
BIJ :	Bureau Information Jeunesse
CAARUD :	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSPP :	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent
CARSAT :	Caisse d'Assurance Retraite et de la SAnté au Travail
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CDC :	Communauté de Communes
CDOM :	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
CDOS :	Comité Départemental Olympique et Sportif
CESF :	Conseiller en Economie Sociale et Familiale

CH :	Centre Hospitalier
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIO :	Centre d'Information et d'Orientation
CLIC :	Centre Local d'Information et de Coordination
CLSM :	Conseil Local de Santé Mentale
CMP :	Centre Médico-Psychologique
COP :	Conseiller d'Orientation Psychologue
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEF :	Centre de Planification et d'Education Familiale
CPO :	Centre Psychothérapique de l'Orne
CSAPA :	Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSP :	Code de la Santé Publique
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DRJSCS :	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EHPAD :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ELSA :	Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie
ELSM :	Echelon Local du Service Médical
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
EPGV :	Education Physique et Gymnastique Volontaire
ERET :	Espace Régional d'Education Thérapeutique
ESAT :	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP :	Education Thérapeutique du Patient
FRAD :	Formateur Relais Anti-Drogue de la gendarmerie nationale
HAD :	Hospitalisation A Domicile

HPST :	Hôpital, Patients, Santé, Territoires
ICM :	Indice Comparatif de Mortalité
IDE :	Infirmière Diplômée d'Etat
IME :	Institut Médico-Éducatif
IREPS :	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
LAEP :	Lieu Accueil Enfants Parents
MAIA :	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
MAP :	Marché Ambulant du Perche
MFR :	Maison Familiale Rurale
MGEN :	Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale
MSA-MOS :	Mutualité Sociale Agricole – Mayenne Orne Sarthe
OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PASS :	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PEPS :	Prévention et Ecoute des Primo-Suicidants
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PIG :	Programme d'Intérêt Général
PMI :	Protection Maternelle et Infantile
POLHI :	Pôle ornaix de Lutte contre l'Habitat Indigne
PRAPS :	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRGDR :	Programme Régional de Gestion Du Risque
PRIAC :	PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PRS :	Projet Régional de Santé
PRSSBE :	Plan Régional Sport Santé Bien-Etre

PRT :	Programme Régional de Télémédecine
PSLA :	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire
PSRS :	Plan Stratégique Régional de Santé
RSA :	Revenu de Solidarité Active
RSI :	Régime Social des Indépendants
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD :	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SROMS :	Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
SROS :	Schéma Régional d'Organisation des Soins
SRP :	Schéma Régional de Prévention
SSIAD :	Service de Soins Infirmiers à Domicile
TAD :	dispositif Transport A la Demande
TELAP :	TELémédecine Appliquée aux Plaies
UC-IRSA :	Union de Caisses – Institut inter Régional pour la Santé
UNA :	Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles
UNSS :	Union Nationale du Sport Scolaire
URML :	Union Régionale des Médecins Libéraux